

Avril 2023 / Bulletin N°123

Justice sociale et transition écologique: quelles revendications syndicales ?



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

Justice sociale et transition écologique : quelles revendications syndicales ?

Introduction : pas de travail sans planète —————	1	Le Plan climat cantonal	24
1. Quelle place donner à la question environnementale ?	5	6. Rôle de l'État	25
– Mouvement ouvrier et questions écologiques —————	5	– Réguler et investir —————	25
– Politiques graduelles de marché ou état d'urgence climatique en faveur du climat ? —————	6	– Bilans carbone et sanctions —————	25
– Il y a urgence d'une autre politique —	8	– Financer la transition écologique et sociale —————	27
2. Changer de paradigme	9	Projets de loi nationaux en matière de climat et de transition écologique	29
– Inégalités sociales et pollution ———	9	7. Migration et crise climatique	31
– Changer de paradigme exige une rupture —————	10	– Assumer ses responsabilités ———	31
– Radicalité des concepts et des formes d'action —————	10	– Pour une politique migratoire ouverte —————	31
3. Pas de justice climatique sans justice sociale	13	Genre et crise climatique	33
– Limites des éco-gestes —————	13	8. Autres revendications	35
– Enjeux climatiques et emploi ———	15	– Pour une offensive de formation ———	35
– Agriculture et crise climatique ———	15	– Mobilité —————	36
4. Emploi, durée du travail, salaires	17	– Sous-traitance et dumping social ———	37
– Renouer avec le plein-emploi ———	17	– Alimentation —————	37
– Réduire la durée du travail ———	18	– Droits syndicaux —————	38
– Emplois décents et revalorisés ———	18	– Formation syndicale —————	39
Revenu de transition écologique	19	– Institution d'une commission climat au SIT —————	39
5. Dérèglement climatique et santé au travail	21	Conclusions	41
– Impacts sur la santé au travail ———	21	– Pour des retraites dignes, solidaires et égalitaires	43
– Exposition au stress thermique et aux inégalités sociales ———	22	– S'unir pour défendre ses droits, adhérez au syndicat sit	45
– Seuils de protection —————	22		
– Organisation du travail —————	23		

Contexte

Le 19^e Congrès du SIT consacré aux revendications syndicales pour la transition écologique et sociale se situe dans un contexte de grande fragilité : après le pic de pandémie de la Covid-19 et en pleine guerre en Ukraine.

Le pic de pandémie de la Covid-19 a mis en lumière 3 éléments directement en lien avec la question de la transition éco-sociale :

- le rôle des métiers essentiels dans la réponse aux besoins vitaux de la société, dans la santé, le social, le commerce, les nettoyages, la livraison, le transport. Emplois majoritairement occupés par des femmes, notoirement mal rémunérés et peu reconnus ;
- le lien entre économie extractiviste, déforestations massives, agriculture extensive et émergence de maladies et virus de type Covid en mesure de circuler et paralyser très rapidement toute la planète grâce à l'interconnectivité de la mondialisation néo-libérale ;
- la grande rapidité avec laquelle les États ont réagi à cette crise mondiale : des moyens financiers colossaux ont immédiatement été débloqués pour venir en aide à la population et surtout aux entreprises, et ce sans contrepartie climatique ou sociale.

Si de tels moyens ont pu être disponibles immédiatement pour faire face à la pandémie, alors les moyens nécessaires à la transition éco-sociale peuvent être également mis à disposition immédiatement.

La guerre en Ukraine met en évidence que la dépendance aux énergies fossiles est très problématique car, outre à être la première source de réchauffement climatique, elle peut mettre en danger le niveau de vie et la démocratie dans le monde. Par ailleurs, la Russie et l'Ukraine comptent parmi les principaux fournisseurs mondiaux de denrées de base telles que le blé, les engrais et d'autres biens. Des personnes vivant à des milliers de kilomètres du champ de bataille subissent directement les conséquences de la guerre et le risque d'une crise alimentaire mondiale s'accroît. La plupart des gouvernements décident actuellement avec une grande rapidité d'augmenter les dépenses militaires. Là aussi, si de tels moyens peuvent être débloqués rapidement, alors les moyens nécessaires à la transition écologique et sociale peuvent également être immédiatement disponibles.

Introduction : pas de travail sans planète

Le SIT a soutenu l'émergence des mouvements climatiques en 2019 et a consacré une résolution qui engage le SIT dans ces mouvements lors de son 18^e Congrès en décembre 2019. Il a co-organisé la grève climat en mai 2021 avec la jeunesse en mouvement et publié le 1^{er} mai 2021 un premier texte d'orientation qui traite de lutte pour le climat et l'emploi.

En choisissant de consacrer son 19^e Congrès aux revendications syndicales pour la transition écologique et sociale (dans la suite du texte il sera question de transition éco-sociale), le SIT définit les axes principaux de son orientation politique en matière d'environnement et de syndicalisme et acte sa volonté de faire de la question environnementale une de ses priorités. Priorité qui n'est pas seulement d'ordre thématique et politique, mais qui doit désormais s'inscrire au cœur des luttes sectorielles de branche et d'entreprise, au même titre que la lutte contre la précarité et les inégalités, pour les droits des migrant·e·s et pour l'égalité.

Car il y a urgence. Tandis que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de l'ONU (GIEC) tire

la sonnette d'alarme depuis de nombreuses années sur l'impact de l'activité humaine sur le climat, sur les conséquences désastreuses du réchauffement climatique sur la planète, et sur l'urgence à prendre des mesures pour limiter les émissions de CO₂, tandis que les conférences internationales se succèdent, les gouvernements peinent à mettre en œuvre des mesures permettant d'atteindre les objectifs convenus lors de ces conférences.

Conséquence : la planète se réchauffe inexorablement, avec des effets que plus personne ne peut nier, y compris en Suisse. Les épisodes caniculaires se succèdent, s'étendent dans leur survenance et leur durée, provoquant sécheresses et incendies de forêts pour ne citer que ces exemples. L'été 2022 a été particulièrement dramatique, mettant quasiment à sec les grands fleuves européens que sont le Pô et le Rhin, tandis que de nombreuses régions d'Europe partaient en fumée.

Les revendications exprimées ici s'inscrivent donc dans un processus d'élaboration initié il y a quelques années, et, dans le cadre des travaux préparatoires du Congrès, sur un sondage réalisé par le SIT

en avril-mai 2022 auprès de ses comités de secteurs, commissions et groupes de travail militants. Ce sondage portait sur des thèmes aussi variés que le droit de consultation des travailleurs-euses sur ces questions, l'organisation du travail, l'emploi, le temps de travail, la formation, la protection de la santé, la mobilité, ou encore l'alimentation et la formation syndicale. Une douzaine de collectifs ont répondu à un questionnaire en fournissant des pistes de mesures et revendications qui sont reprises ici.

Ces revendications syndicales questionnent profondément le thème du tra-

vail et de l'emploi à l'aune des enjeux climatiques, et s'expriment sur deux plans :

combattre les causes de la crise climatique par des mesures de réduction des émissions de CO₂;

revendiquer des mesures d'adaptation aux impacts du changement climatique notamment sur l'emploi et la santé au travail.

Ces revendications ne sont certainement pas exhaustives, et certaines d'entre elles devront être approfondies et développées. Mais les axes dégagés et validés par le Congrès constituent une nouvelle boussole que le SIT s'engage donc à suivre résolument ces prochaines années.

Le texte publié au travers de ce bulletin a été discuté et adopté lors du 19^e Congrès SIT du 19 novembre 2022.

Nos vifs remerciements au groupe mixte, réunissant militant-e-s et secrétaires syndicaux-ales, qui a mis sur pied la première version de ce texte, ainsi qu'à l'ensemble des Congressistes pour leurs précieux retours et apports. Une pensée particulière pour Majid, emporté par une grave maladie au cours des travaux du groupe.

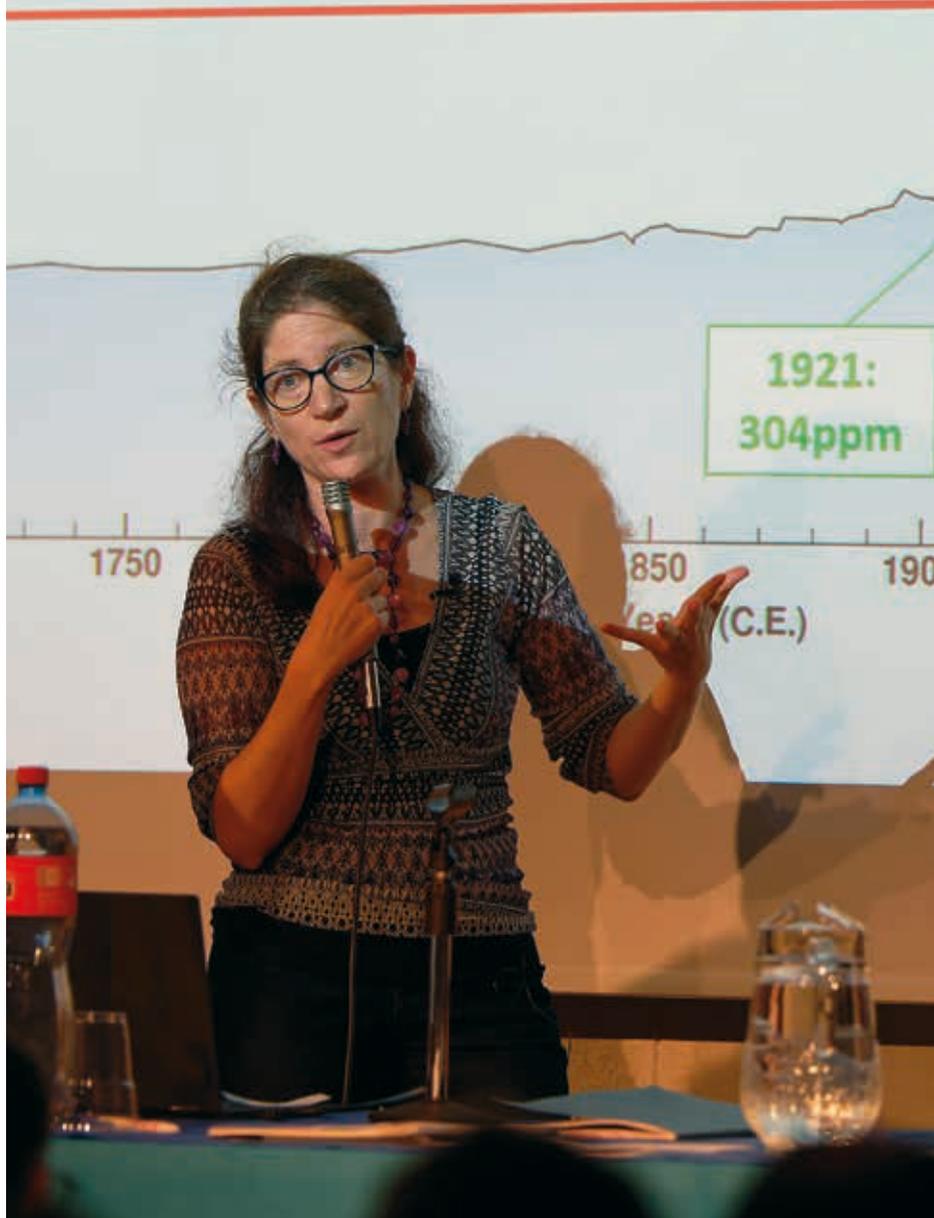
La discussion sur ce texte a été précédée d'une présentation et d'un échange avec Julia Steinberger, chercheuse, auteure principale du dernier rapport du GIEC, et militante pour la transition éco-sociale, que nous remercions chaleureusement pour sa contribution extrêmement riche et pertinente à la réflexion.

La version papier du powerpoint projeté durant la présentation de Julia Steinberger, et dont sont issus les graphiques de ce bulletin, est disponible au SIT.

La captation de cette intervention est disponible sur notre site :



Niveau considéré comme seuil de d



1. Quelle place donner à la question environnementale ?

Mouvement ouvrier et questions écologiques

Des luttes ouvrières ont pu traiter de questions environnementales bien que ce n'ait pas été, à ce moment, le moteur de leurs mobilisations. Les ouvriers-ères se mobilisaient alors pour protéger leur santé face à des modes de production détériorant leur santé et, par ailleurs, l'environnement. Les luttes ouvrières contre les conséquences de l'introduction des machines à vapeur en Angleterre au 18^e siècle, celles des femmes contre le carbonate de plomb dans l'industrie textile, celles des mineurs pour dénoncer les atteintes à la santé et exiger des protections contre les maladies professionnelles telles la silicose, les maladies liées au plomb, à l'amiante, et celles des ouvriers du nord de l'Italie contre la dioxine en témoignent. Ces luttes ont forgé l'histoire du mouvement ouvrier et celle du mouvement écologique. Elles ont été oubliées par des décennies d'idéologie productiviste et de croyance en une croissance sans limite, porteuse de plein-emploi, de partenariat social et de progressions salariales en échange de l'acceptation du mode de production et de la renonciation à un syndicalisme de lutte des classes.

Plus près de nous, ce n'est que très récemment que de grandes centrales syndicales françaises, telles que la Confédération générale du travail (CGT), ont révisé leur position sur l'énergie nucléaire et envisagent désormais de s'allier au mouvement écologique pour la transition vers les énergies renouvelables.

Quant au SIT, la déclaration de prin-

cipes qui figure dans ses Statuts mentionne qu'il « rejette une croissance économique se faisant au détriment de la nature, de l'environnement et de la biodiversité, de la qualité de vie de chacun-e » (point 6 de la déclaration de principes). Le SIT, à l'instar des autres forces de gauche, a toujours connu des débats sur ces questions. Plus tôt que les autres syndicats suisses, il s'est clairement prononcé contre les dépenses d'armements et contre l'énergie nucléaire. Il a ainsi créé des ponts avec le mouvement anti-nucléaire dans les années 70, et mené campagne pour le Oui à l'interdiction des centrales nucléaires en Suisse. Cette initiative populaire a reçu le soutien de 67% des votant-e-s à Genève contre 48% en Suisse. À la moitié des années 90, après des débats fort animés, le SIT s'est positionné pour le Non à la traversée du lac par la construction d'un pont. Dans une période marquée par la diminution de l'emploi dans le secteur de la construction en pleine réorganisation, alors que d'autres syndicats du bâtiment et de la métallurgie soutenaient cette traversée, le débat a été vif entre les tenant-e-s d'un syndicalisme centré sur le secteur et l'emploi que la construction de cet ouvrage aurait pu amener même de manière temporaire et les tenant-e-s d'une position plus environnementale. Pour ces derniers-ères le « bétonnage » de la rade par la construction d'un ouvrage inutile, si ce n'est à la gloire du transport à moteur individuel, n'était pas le bon choix pour un syndicat interprofessionnel qui se devait de tenir compte du « cadre de vie » de l'ensemble des salarié-e-s, exigeant des politiques à long terme de développement

des transports publics afin de diminuer le trafic et la pollution.

Par la suite le SIT s'est régulièrement positionné en faveur d'objets à dimension environnementale. Cela va du refus du traité de libre-échange entre la Suisse et l'Indonésie en 2021 au soutien à l'initiative « Climat urbain », lancée en 2021 et qui préconise la végétalisation en ville pour lutter contre les îlots de chaleur. Soutien également à l'initiative de l'ASLOCA (Association de défense des locataires) « Pour une rénovation écologique protégeant les locataires », qui revendique l'utilisation d'une partie de l'argent de la Banque nationale suisse (BNS) rétrocédé aux cantons pour atténuer les effets sur le loyer de la rénovation énergétique des immeubles. Plus particulièrement encore, le SIT s'est fortement investi dans l'élaboration et l'aboutissement de l'initiative cantonale « 1000 emplois », sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Politiques graduelles de marché ou état d'urgence climatique en faveur du climat ?

Les changements à opérer pour réduire le CO₂ sont très complexes et multifactoriels. Les accords internationaux, les stratégies nationales et cantonales et parfois même les positions de certains partis de gauche et associations écologistes s'accommodent de politiques des petits pas, sous-tendues par la vision que le changement ne peut s'opérer que pas à pas, de manière non contraignante, avec un horizon graduel et assez lointain de 2050.

Ces politiques graduelles sont essentiellement basées sur l'idée que le marché réglera la question en étalant les change-

ments sur plusieurs décennies par l'ajout de politiques climatiques en parallèle des politiques existantes. Selon elles, la réduction des émissions s'effectuera toute seule grâce aux voitures électriques soutenues par des incitations à l'importation (comme le prévoit le projet de loi CO₂ 2022 en Suisse), par de nouvelles technologies de capture du CO₂ et par des systèmes de taxation ou de « compensation » des émissions de CO₂, comme les taxes carbone qui existent déjà partout y compris en Suisse depuis 2008.

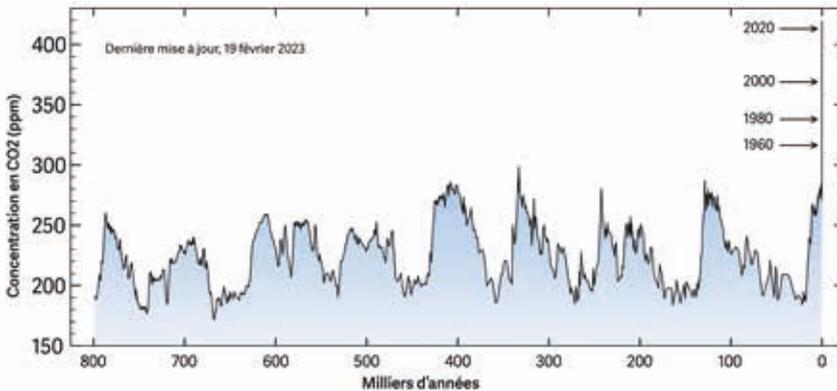
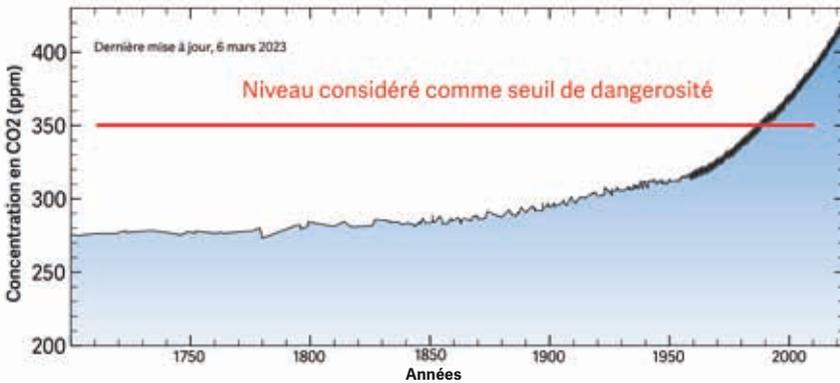
Les résultats de ces politiques graduelles appliquées depuis 30 ans sont à peu près nuls: la production de CO₂ par habitant·e en Suisse stagne à 14 tonnes par an alors qu'elle devrait être de 2 tonnes.

La régulation du climat n'est pas un processus linéaire. Les modèles climatiques élaborés par les scientifiques du GIEC montrent qu'au-delà d'un certain seuil, les risques de rétroactions positives susceptibles d'entraîner des réactions en chaîne augmentent fortement et tout s'emballe, sans possibilité de retour. Un seul exemple: la fonte de la glace arctique réduit l'albédo¹ entraînant un réchauffement de l'atmosphère qui accélère la fonte du permafrost et le relargage du méthane qu'il contient, renforçant l'effet de serre et donc le réchauffement.

Le rapport spécial du GIEC de 2018 a établi clairement la gravité de la situation à laquelle l'humanité s'expose si elle ne réagit pas très rapidement pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et pourquoi il faut éviter de franchir la barre des +1,5°C par rapport aux niveaux pré-industriels, scénario catastrophique que certains scientifiques qualifient de « Terre chaude » et vers lequel nous nous dirigeons à grande vitesse.

¹ L'albédo est la part de l'énergie solaire réfléchie par rapport à celle reçue

Concentration du CO₂ dans l'atmosphère terrestre



Données prélevées à Mauna Loa (Hawaï) depuis 1958. Auparavant, données recueillies dans les carottes glaciaires.
C. D. Keeling et al. (2001), *Exchanges of atmospheric CO₂ and ¹³CO₂ with the terrestrial biosphere and oceans from 1978 to 2000. I. Global aspects*, SIO Reference Series, No. 01-06, Scripps Institution of Oceanography, San Diego.
M. Rubino et al. (2019), *Law Dome Ice Core 2000-Year CO₂, CH₄, N₂O and δ¹³C-CO₂*, v1. CSIRO.
D. Lüthi et al. (2008), *High-resolution carbon dioxide concentration record 650,000-800,000 years before present*, *Nature*, vol. 453.

Les rapports du GIEC

Le SIT reconnaît les rapports du GIEC comme point de départ de l'analyse de la situation climatique mondiale. Ces rapports établissent le budget carbone résiduel et disponible si l'on souhaite limiter à moins de 1.5 degrés le réchauffement climatique. Le SIT reconnaît ainsi que la décarbonation complète d'ici 2050 est indispensable pour limiter le réchauffement climatique, et reconnaît aussi que la poursuite de cet objectif nécessite de faire fortement décroître d'ici 2030 la courbe des émissions de gaz à effet de serre.

Il y a urgence d'une autre politique

L'urgence climatique repose avant tout sur un constat scientifique. C'est à partir de ce constat posé que l'urgence climatique est devenue la revendication centrale des nouvelles organisations comme Extinction Rebellion et de mouvements comme la Grève pour le Climat. Ce mot d'ordre a rallié des millions de personnes, notamment des jeunes partout sur la planète lors des grandes vagues de manifestations de 2019, vagues que la crise du Covid n'a, espérons-le, que provisoirement ralenties.

Les tenant·e·s de l'urgence climatique critiquent les politiques « gradualistes » qui se sont démontrées inefficaces, rendent les gouvernements responsables, par leur inaction, de la situation d'emballement climatique actuelle et prônent une voie radicalement différente. Voie qui passe par la déclaration d'un « état d'urgence climatique » et la mise en œuvre d'un véritable « plan », que certain·e·s appellent « plan de guerre », en faveur du climat. En substance, le changement doit s'opérer rapidement et massivement, sous l'impulsion et le contrôle des États qui sont les seules entités à pouvoir aujourd'hui coordonner un plan d'action de cette envergure.

Pour l'élaboration du « plan d'urgence pour le climat », il est fait notamment référence à la réactivité des gouvernements

lors de la crise du Covid. Des mesures fortes ont été prises très rapidement, même si impopulaires. D'autres font référence à la mobilisation lors de la seconde guerre mondiale aux USA. Lors de cette gestion de crise, il est intéressant de relever que l'État a ponctuellement pris le dessus sur le marché et décidé des priorités de production et d'investissement; le taux d'imposition des entreprises et des riches a été revu fortement à la hausse. Le tissu économique et industriel des USA s'est ainsi rapidement transformé au service de l'effort de guerre. Le mode de vie de la population a dû s'adapter au rationnement de certains produits de consommation. Une vaste promotion du jardinage domestique a favorisé l'autoproduction de fruits et légumes, l'utilisation de la voiture à titre de loisir a été proscrite, etc.

Dans ce débat qui imprègne les politiques nationales et cantonales en matière de mesures climatiques, le SIT critique l'inefficacité des politiques gradualistes, qui composent encore les politiques internationales, fédérales et cantonales, et axe son action dans une perspective d'état d'urgence climatique et de recherche d'élaboration d'un « plan d'urgence pour le climat » dont les mesures se déploient rapidement. Quant à la méthode d'élaboration du plan, elle doit être démocratique, impliquer la société civile, et tenir compte de l'expression de la population.

2. Changer de paradigme

Inégalités sociales et pollution

Le SIT considère que les changements climatiques aux conséquences catastrophiques sont clairement provoqués par l'activité humaine. Et la dégradation de la biosphère est majoritairement le fait des plus riches, à l'échelle mondiale comme à l'échelle de chaque pays. La moitié la plus pauvre de la population mondiale, soit 3,5 milliards d'êtres humains, n'est responsable que de 10 % des émissions de carbone, tandis que les 10 % les plus riches sont à l'origine d'une bonne moitié des émissions. Une personne faisant partie du 1 % des plus riches utilise 175 fois plus de carbone qu'une personne faisant partie des 10 % les plus pauvres. Par leur style de vie, en cumulant les déplacements en jets privés ou en yacht, mais surtout par leurs investissements dans des entreprises polluantes, les millionnaires ont une empreinte carbone de 189 tonnes de CO₂, 66 fois supérieure à celle des 10 % les plus pauvres.

Cent entreprises, dont la compagnie nationale de charbon en Chine, Saudi Arabian Oil Company, Aramco, Gazprom, ExxonMobil, Shell, BP ou Chevron produisent à elles seules 71 % des émissions mondiales de CO₂ depuis 30 ans. En Suisse, l'UBS, la banque nationale, les autres institutions financières et même des caisses de pension continuent d'investir dans les énergies fossiles, le charbon et le gaz. Ces investissements suisses émettent vingt-deux fois plus de gaz à effet de serre que l'ensemble du pays.

Le système économique actuel génère le réchauffement climatique, la pollution et met en danger la biodiversité, car il s'appuie sur un modèle de division internationale du travail tourné, d'une part, vers la recherche de la croissance et un accroissement à tout prix de l'activité commerciale et, d'autre part, vers l'accumulation du profit au bénéfice exclusif d'une élite économique de grands groupes financiers et de multinationales, de possédant-e-s et d'actionnaires. De fait, ce système économique perpétue le mode de production capitaliste, dans sa version néo-libérale mondialisée. Il produit simultanément des inégalités sociales croissantes qui maintiennent dans la pauvreté une partie importante de l'humanité à l'échelle internationale et dans chaque pays.

Destruction de l'environnement et exploitation des humains sont ainsi intimement liées.

Celles et ceux qui tirent des profits indécents de la destruction de la nature sont les mêmes qui tirent des profits indécents de l'exploitation des salarié-e-s, en refusant d'augmenter les salaires, en refusant le salaire minimum légal, en refusant d'appliquer l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, en flexibilisant à outrance les temps de travail, en augmentant l'âge de la retraite au lieu de le diminuer, en précaarisant et ubérisant les relations de travail sans respect pour la santé, ni des salarié-e-s, ni de l'environnement.

Changer de paradigme exige une rupture

La transition écologique et sociale n'est pas un projet pour les générations futures, c'est une nécessité urgente pour le monde d'aujourd'hui, dans un monde qui a ses limites : celles de la biosphère.

Il ne se passe pas un jour sans qu'apparaisse une nouvelle publicité qui vante le tournant écologique d'une infime partie d'activité d'une compagnie d'aviation ou de téléphonie, et bon nombre d'entreprises et même certaines politiques publiques prétendent participer à la transition. Mais bien des actions autoproclamées de transition relèvent davantage du green-washing ou blanchiment écologique que d'une réelle volonté de changement.

Ainsi certains mouvements écologiques critiquent désormais le terme de transition. Car l'appellation se fonde dans une temporalité diluée vers un horizon lointain. Des scénarii et plans pour 2020, 2040... 2100 qui, certes, témoignent d'une rationalité planificatrice et rendent le futur moins inquiétant, mais diluent les responsabilités et évacuent du débat les actions fortes.

Il y aurait là une contradiction flagrante avec la notion d'urgence et de « plan d'urgence » pour le climat.

La transition écologique et sociale (que certains appellent reconversion écologique et sociale, d'autres encore appellent à « bifurquer »), telle que l'entend le SIT, suppose un changement radical et rapide de paradigme, qui substitue à l'exploitation des ressources et des humains le « prendre soin » de la nature et des individus.

Parce que cela est pertinent et conforme à la déclaration de principes des Statuts, le SIT, sans rejeter toute proposition « gradualiste », assume sa position anticapitaliste et une forme de radicalité qui consiste à revendiquer la rupture écologique et sociale.

Radicalité des concepts et des formes d'action

Radicalité assumée qui s'exprime dans les concepts de :

- rupture avec un productivisme centré sur le profit financier et impliquant extractivisme, débauche énergétique, pollutions variées de l'environnement et de la biosphère, accaparement des fruits du travail de toutes et tous par une élite, inégalités sociales, conditions de travail précarisées ou esclavagistes, inégalités entre hommes et femmes, mise en concurrence des salarié-e-s et consumérisme ;
- rupture avec le libre-échange et les traités qu'il a imposés, et, par conséquent, rupture avec une mondialisation soumise aux règles du marché et du profit capitaliste ainsi qu'à la domination des multinationales ;
- rupture avec la financiarisation de l'économie et toute forme libérale ou despotique de marché au profit d'une économie circulaire qui respecte les limites de l'éco-système ;
- rupture avec les politiques d'austérité et de délégitimation des services publics ;
- rupture avec toutes les formes de discrimination et de domination à l'égard des femmes, des migrant-e-s, des groupes les plus fragilisés, etc.

Cette radicalité, le SIT l'assume aussi dans les formes d'action. Parce que le dérèglement climatique est une conséquence du mode de production, le SIT reconnaît que le recours à la grève est particulièrement pertinent comme mode d'action. Il revendique la reconnaissance du droit de grève politique tout autant pour le climat que pour l'égalité entre les hommes et les femmes et les revendications féministes. Il soutient également le recours à la désobéissance civile non violente pratiquée par

divers mouvements à l'échelle internationale ou locale. Par exemple, en bloquant des ponts pour exiger de vraies mesures pour le climat, en collant des mains sur le bitume pour revendiquer 2 milliards supplémentaires pour une rénovation thermique des bâtiments plus rapide en

Suisse, etc. La revendication d'une vraie protection contre le licenciement et la protection des délégué·e·s syndicaux·ales et des lanceurs·euses d'alerte écologiques fait également partie des revendications du SIT.

Croissance et crise climatique

Les problématiques liées à la crise climatique ont notamment été rendues difficiles à reconnaître par les mécanismes décrits par Serge Latouche :

« En particulier, nous occultons la question de savoir d'où nous venons : d'une société de croissance – c'est-à-dire une société phagocytée par une économie qui n'a d'autre finalité que la croissance pour la croissance.

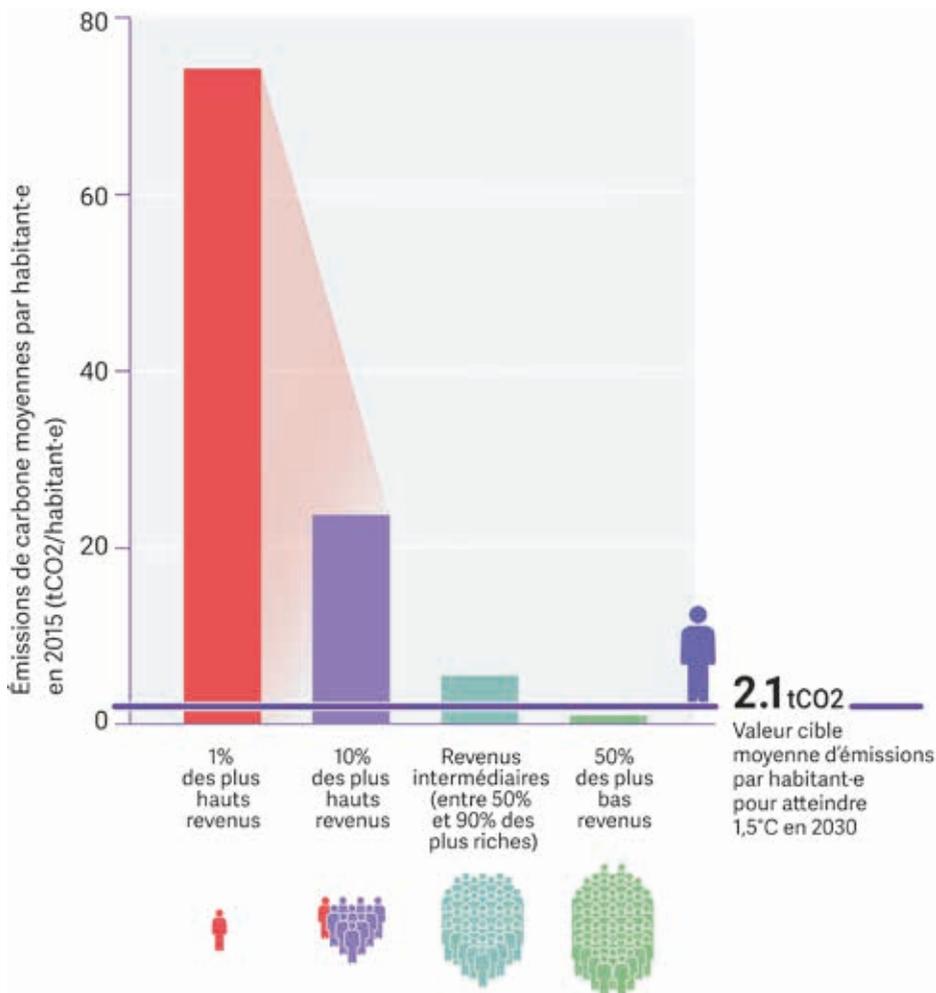
L'absence de véritable critique de la société de croissance dans la plupart des discours environnementalistes, qui noient le poisson dans le discours sur le développement durable, est significative. Dénoncer la « frénésie des activités humaines » ou l'emballement ne peut suppléer à l'absence d'analyse de la mégamachine techno-économique capitaliste et marchande dont nous sommes les rouages peut-être complices, certes, mais sûrement pas les ressorts. Ce système qui repose sur la démesure nous mène à l'impasse.

Cette schizophrénie met le théoricien en face d'une situation paradoxale : il a simultanément le sentiment d'enfoncer des portes ouvertes et la sensation de prêcher dans le désert. Dire qu'une croissance infinie est incompatible avec un monde fini et que nos productions autant que nos consommations ne peuvent dépasser les capacités de régénération de la biosphère sont des évidences qu'il n'a pas grand-peine à faire partager.

En revanche, sont bien plus mal acceptées les conséquences incontestables que ces mêmes productions et consommations doivent être réduites (environ deux tiers pour la France), et que la logique de la croissance systématique tous azimuts (dont le noyau est la compulsion et l'addiction à la croissance du capital financier) doit donc être remise en cause, ainsi que notre mode de vie. Quant à la désignation des principaux responsables, elle paraît carrément blasphématoire. »

(Serge Latouche, *Petit traité de la décroissance sereine*, Ed. Mille et une nuits, Paris, 2004)

Emissions moyennes de CO₂ par habitant-e pour 4 groupes de revenu, en 2015



Emissions Gap Report, 2020

3. Pas de justice climatique sans justice sociale

Nous avons vu que la transition peut se faire de diverses manières. Par les politiques graduelles qui sont en cours, basées sur l'idée que le marché réglerait la question en quelques décennies par une combinaison de concurrence, de hausses des prix, de nouvelles technologies, d'incitations économiques pour les propriétaires et les entreprises et de taxes pour les ménages, avec une intervention minimale de l'État et des collectivités publiques. Cette stratégie s'accommode tout autant du maintien de conditions de travail esclavagistes, par exemple, dans les mines de cobalt et de lithium des pays du Sud (ces matières sont nécessaires aux batteries des voitures électriques subventionnées et vendues en premier lieu dans les pays du Nord), que du chômage de masse et des baisses de revenu massives provoqués par la réduction des activités des secteurs polluants. Pour atténuer les effets pour les salarié·es, il est tout au plus prévu de proposer des plans de formation individuels aux plus méritant·es. Pour les autres, cela sera chômage, fin de droit, aide sociale, pauvreté et exclusion.

Or, les pertes d'emplois risquent de s'accroître non seulement du fait de la réduction d'activités carbonées, mais également par l'essor de l'intelligence artificielle (IA) et du commerce de données informatiques (DATA). L'essor de ces technologies risque de réduire également les emplois qualifiés du tertiaire, car l'intelligence artificielle est en mesure de produire au moindre coût des avis de droit ou des diagnostics médicaux. Ce, grâce à des algorithmes puissants détenus par les grands groupes informatiques; ce qui n'est

pas sans poser de graves problèmes de protection des données de la sphère privée et de contrôle des populations.

De cette transition-là, au détriment de la majorité de la population, nous n'en voulons pas!

La transition peut et doit être simultanément écologique et sociale. Elle peut et doit être vecteur de bien-être, de prospérité, de dignité pour toutes et tous.

Dans ce débat, la question de se positionner en faveur de la décroissance n'est plus véritablement pertinente. La transition doit être guidée par un rééquilibrage fondamental de la répartition des richesses et par la définition collective des priorités de production de biens et services nécessaires pour satisfaire les besoins fondamentaux de l'humanité et des populations dans les limites de la planète. Elle ne doit pas être guidée par la production de faux besoins suscités par le capitalisme consumériste.

Limites des éco-gestes

Face au besoin d'action rapide et efficace, la responsabilité des consommatrices et des consommateurs est souvent invoquée. Ce sont d'abord les individus et les ménages qui devraient adopter sans tarder un ensemble de gestes écologiques. La somme de ces éco-gestes individuels transformerait l'ensemble de la société et la libérerait de CO₂. Des études ont été menées sur l'impact des éco-gestes. Elles constatent que même un comportement « vertueux » généralisé ne peut permettre une baisse suffisante pour respecter l'ob-

L'Accord de Paris

Le SIT reconnaît cet accord que la Suisse a ratifié en octobre 2017. Il comporte des éléments visant à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre par étapes successives et est basé pour la première fois sur des principes communs à tous les États. Il vise à contenir le réchauffement mondial moyen bien en dessous de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle, l'objectif étant de limiter la hausse de la température à 1,5 °C. Il vise également à axer les flux financiers étatiques et privés sur un développement à faible émission de gaz à effet de serre et à renforcer la capacité d'adaptation aux changements climatiques. Il oblige les États à communiquer tous les cinq ans un objectif de réduction des émissions déterminé au niveau national (Nationally Determined Contribution, NDC) et à fournir toutes les informations nécessaires.

Grâce aux interventions des syndicats internationaux (CES-Confédération syndicale européenne, CSI-Confédération syndicale internationale), l'Accord de Paris exige une transition juste. La phrase importante, qui apparaît dans le préambule de l'Accord de Paris, stipule que les plans élaborés au niveau national (contributions déterminées au niveau national dans le texte de l'accord) doivent « tenir compte des impératifs d'une transition juste pour la population active et la création d'emplois décents et de qualité ». La notion d'emplois décents de référence est celle de l'Organisation internationale du travail (OIT). Selon l'OIT, cette notion résume les aspirations de tous-tes : possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré, assorti de conditions de sécurité sur le lieu de travail et d'une protection sociale pour sa famille. Elle implique de créer des emplois pour atteindre le plein-emploi, de garantir les droits au travail y compris les droits syndicaux, de fournir une protection sociale étendue aux familles et collectivités, de promouvoir le dialogue social, de garantir la dignité et de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour toutes et tous, hommes et femmes, dans l'économie formelle ou informelle.

jectif de l'Accord de Paris. Bien que l'impact de ces gestes puisse pousser les entreprises à s'adapter, l'action individuelle est certes une partie de la réponse, mais elle ne peut suffire à atteindre les baisses nécessaires. Car la pollution est le résultat d'un processus contrôlé par une classe minoritaire qui décide de ce qui est produit et comment. Sur ce processus, les consommatrices et les consommateurs n'ont aucun moyen de contrôle. Les petits gestes, qui sont à soutenir et à effectuer tant dans le domaine privé qu'en entreprise, n'ont qu'un impact marginal par rapport aux plus grosses consommatrices de ressources qui ne sont autres que les grandes entreprises.

Enjeux climatiques et emploi

Pour décarboner réellement l'économie, et atteindre le zéro-net, des entreprises vont devoir fermer dans de nombreux secteurs, revoir de fond en comble les processus de fabrication, d'autres types d'entreprises vont devoir être créés dans les domaines de la transition.

Cependant, d'après l'Organisation internationale du travail (OIT) et d'autres études internationales, le solde net d'emploi peut être plus que positif. La transition vers les énergies moins polluantes devrait susciter à elle seule un accroissement net de 18 millions d'emplois grâce aux énergies renouvelables, à la croissance des transports publics et aux progrès de l'efficacité énergétique des bâtiments. Passer d'une économie consumériste à une économie circulaire, fondée sur la réutilisation, le recyclage et la remise à neuf, devrait créer 6 millions d'emplois supplémentaires et le passage à une agriculture paysanne durable offre des perspectives de création d'emplois supplémentaires.

Il ne faut pas laisser ces réorganisa-

tions se faire au gré des évolutions des entreprises, mais les organiser volontairement à l'échelle internationale, nationale, locale, de branche.

Le transfert de main-d'œuvre ne se fera pas tout naturellement grâce au marché. Ni ne se fera uniquement grâce au soutien individuel au gré des formations mises en place. Ou alors avec nombre de laissés-e-s pour compte à naviguer entre chômage et formations qui tardent à se mettre en place.

La transition ne peut se faire aux dépens de celles et ceux qui, par malchance, se trouvent aujourd'hui dans les emplois condamnés parce qu'appartenant à des secteurs trop producteurs de pollution ou en diminution suite à l'essor de l'intelligence artificielle. Au contraire, ces salariés méritent respect et soutien, car, dans le système donné, ils et elles ont contribué à la création de richesses selon l'économie archaïque qui a prévalu.

Agriculture et crise climatique

L'agriculture est nourricière de la population. Les événements météorologiques actuels (sécheresses, pluies torrentielles...) vont augmenter de façon exponentielle très rapidement. L'agriculture paysanne doit remplacer l'agriculture industrielle et prendre d'autres formes telles que l'agroforesterie, la permaculture et d'autres pratiques qui assurent la biodiversité et favorisent la protection des sols. Une agriculture paysanne doit être de proximité et à dimension humaine, offrir des conditions de travail correctes, et produire une alimentation selon les besoins de la population locale et non une surproduction qui contribue au gaspillage, aux émissions de CO₂ et à la réduction des revenus ou à la perte d'emplois de la paysannerie. L'agri-

culture doit fournir des aliments pour les humains et non des agro-carburants pour les véhicules ou les industries (huiles) ou du fourrage gourmand en eau (soja, maïs...) pour l'élevage industriel.

L'augmentation des coûts de l'énergie (électricité, pétrole, carburant...) et de l'eau (qui va bientôt manquer) vont être une charge énorme pour la paysannerie, et générer une augmentation du prix des aliments. Cela implique d'augmenter massivement le pouvoir d'achat des salarié·es,

de s'attaquer aux marges des distributeurs, et pour la paysannerie, d'allouer les aides publiques nécessaires de manière ciblée.

Des emplois agricoles et connexes peuvent être créés grâce à une agriculture paysanne intégrée dans une économie circulaire : par ex. moulins à huiles et à farines, transformation des produits alimentaires (séchage, conserves...), épiceries, livraisons en circuits courts, abattoirs et boucheries, fromageries, laboratoires et boulangeries, etc.

4. Emploi, durée du travail, salaires

Renouer avec le plein-emploi

Le processus de transition éco-sociale qui doit s'accélérer rapidement exige une action politique volontariste consistant à anticiper les fermetures de secteurs qui devront voir leur personnel reconverti et simultanément à créer rapidement les nouveaux emplois dans les métiers de la transition, que le SIT interprète de manière large. D'une part, les emplois dans les domaines verts: dans l'amélioration de l'efficacité énergétique et dans l'utilisation des matières premières; la réduction des déchets et de la pollution; la protection et la restauration des écosystèmes, la limitation des gaz à effet de serre; l'agriculture durable; le soutien dans l'adaptation aux effets des changements climatiques, etc., dans la production de biens ou de services qui ont un impact positif direct sur l'environnement. D'autre part, les emplois dans l'éducation, le care, les soins, la prise en charge de l'enfance et des personnes âgées, le sport, la culture, le divertissement car, dans ce cas, il s'agit d'emplois qui permettent de vivre et de faire ensemble, de répondre à des besoins sociaux non satisfaits et de contribuer à la cohésion sociale et au bien-être de la population par des activités qui font sens et à basse consommation énergétique. En ce sens, le SIT estime que les métiers favorisant le « faire démocratie ensemble » et qui visent à sensibiliser la population locale

¹ À l'échelle locale, c'est ce que préconise l'initiative syndicale « 1000 emplois ». Lorsque le taux de chômage est à 5 %, alors il s'agit chaque année de créer 1000 emplois sociaux et écologiques dans les services publics et le secteur subventionné.

et lui donner les outils et la formation nécessaires à l'exercice démocratique doivent être favorisés et jouer un rôle clé dans les questions du changement climatique. Ce sont ces professions qui pourront garantir la transition à l'échelle locale, à commencer par les quartiers, en plaçant la population au centre du processus décisionnel.

Il s'agit de profiter de ces immenses transformations pour renouer avec le plein-emploi (toute personne qui souhaite un emploi en dispose d'un rapidement) et créer des emplois non pas pour qu'ils soient générateurs de profits à court terme, mais parce qu'ils servent l'intérêt général d'accélérer la transition et de stopper le réchauffement climatique, comme le propose l'initiative « 1000 emplois », que le SIT porte avec les autres syndicats¹.

Nul n'est inemployable, chacun possède des savoir-faire et des compétences.

Pour que la transition soit aussi sociale, l'action politique volontariste qui organise la transition ne doit laisser personne sur le carreau.

Ceci implique que les dispositifs d'accompagnement aux mouvements de main-d'œuvre ne doivent pas se limiter à offrir des formations, mais inclure pour les salarié-e-s, dont l'emploi disparaît ou est profondément modifié, la garantie de l'emploi, la garantie d'un revenu décent dans le nouvel emploi et un statut de salarié-e en transition durant la formation.

Cette garantie de l'emploi peut prendre la forme d'un service public du

climat comme le proposent les initiatives 1 million d'emplois en Europe. Ce service serait en charge d'embaucher et de former les personnes dont les emplois vont disparaître, de l'État employeur en dernier ressort, ou d'un statut spécial pour les personnes en transition entre deux emplois.

Ce nouveau socle de droit du travail est en définitive le seul vrai rempart contre la précarisation et l'exclusion sociale.

Réduire la durée du travail

L'initiative « 1000 emplois » propose également de renouer avec la réduction de la durée du travail. Elle prévoit que l'État encourage les entreprises et les secteurs économiques publics et privés à réduire significativement la durée du travail sans réduction de salaire de manière à atteindre en 2030 la semaine de 32 heures pour un temps complet.

La réduction de la durée du travail, outre à partager les gains de productivité, créer de l'emploi et permettre de vivre mieux, a une incidence réelle en matière écologique. Plusieurs études mettent en évidence ce lien : plus on travaille, moins on a du temps pour faire (y compris des choses basiques comme se faire à manger plutôt qu'acheter à l'emporter), et en conséquence, on consomme des biens ayant une forte empreinte écologique. Une étude suédoise, indique qu'une réduction de 1% du temps de travail correspond à une diminution de 0,8% de la consommation d'énergie.

Il est plus que temps de revenir à cette revendication fondamentale du syndicalisme. La durée du travail en Suisse et à Genève a reculé dans les années 50, puis 70. Mais elle stagne autour de 42 heures hebdomadaires en Suisse et 41 à Genève depuis le début des années 90. Elle reste une des plus élevées d'Europe, alors qu'elle est de 28,9 heures aux Pays-Bas, 34,5 en Al-

lemagne, 36,1 en France. Réduire la durée hebdomadaire du travail sans réduction de salaire afin de répartir les gains de productivité permet aussi de corriger des déséquilibres : 60% des femmes travaillent à temps partiel, souvent dans des emplois peu rémunérés et mal protégés, dans les services, et parfois dans certains secteurs de soins où le temps complet est interdit car la charge serait trop lourde.

La durée du travail en Suisse est réglée par la Loi sur le Travail, par les conventions collectives de travail (CCT), contrats-type de travail (CTT) et par les Statuts du personnel. Le SIT, syndicat cantonal, n'est pas en mesure de lancer seul une initiative populaire fédérale visant la réduction de la durée du travail, mais est prêt à en soutenir une, et à porter cette revendication au sein de l'USS.

En revanche, le SIT est signataire de diverses CCT. La revendication de réduction de la durée de travail doit être portée dans la période à venir à la table des négociations des CCT, CTT et Statuts du personnel. Expérimentée dans d'autres pays et dans nombre d'entreprises en Suisse allemande, la semaine de 4 jours (32 heures au lieu de 40) sans réduction de salaire, n'a pas jusqu'ici trouvé le chemin de l'expérimentation à Genève. Le syndicat doit aussi se faire porteur dans les branches et entreprises publiques ou privées de projets d'expérimentation de la semaine de 4 jours.

Emplois décents et revalorisés

La crise sanitaire de 2020 a mis en évidence l'apport essentiel de métiers peu valorisés et majoritairement occupés par des femmes au fonctionnement de la société.

La nécessité de la transition met en évidence l'importance d'autres métiers peu valorisés et mal rémunérés actuellement : agriculture, recyclage, réparation, etc. Il s'agit de dépasser un mode de production

aujourd'hui à haut coût social parce que basé sur la précarisation de l'emploi et à un coût environnemental élevé. Il faut penser une autre hiérarchie des métiers, revaloriser, d'une part, les métiers essentiels et, d'autre part, les métiers de la transition. Ainsi, les nouveaux métiers, dont les contours sont peu définis aujourd'hui, auront des conditions valorisées.

Que cela soit clair : il ne s'agit pas pour le SIT de promouvoir des programmes pilotes au statut temporaire et précaire sous prétexte d'expérimentation, ni de pseudo-emplois de transition à faire occuper en guise de réinsertion sociale avec des revenus indécents ou inférieurs aux usages, ou avec un hypothétique Revenu de transition écologique à peine supérieur aux minima sociaux.

La transition sera sociale à condition de créer des emplois stables, de qualité et correctement rémunérés, contre la précarisation et l'ubérisation des emplois, et de favoriser la participation des femmes dans ces nouveaux secteurs.

Cela implique la construction d'un rapport de force syndical à même d'obtenir ces revalorisations salariales dans le secteur privé comme dans le secteur public et parapublic.

Mais il peut aussi s'agir d'emplois de coopératives de production de biens et de services, avec participation des employé·es à la gestion de la coopérative. En effet, le développement de coopératives tournées vers la transition est une manière intéressante de participer à la transformation de la société et de l'économie.

RTE-Revenu de transition écologique

Le RTE est un concept développé par la professeure Sophie Swaton, philosophe et économiste à l'Université de Lausanne, présidente et fondatrice de la Fondation Zoein ainsi que présidente du Conseil pour le Climat à Genève. Le RTE propose un soutien monétaire et un accompagnement aux personnes qui s'engagent, via une structure démocratique dédiée (généralement une coopérative ou autre forme associative qui prévoit la participation des salarié·es aux destinées du projet) dans une activité promouvant la transition écologique, telles que l'alimentation durable, l'énergie renouvelable, etc. Son objectif est d'accélérer la transition, à partir d'activités qui existent et de nouveaux projets. La dimension écologique et la dimension éthique (gestion participative) sont centrales.

Le RTE n'a ainsi rien à voir avec le Revenu de base inconditionnel (RBI) puisqu'il n'est pas versé à toutes et tous du simple fait d'exister (ensuite charge à chacun·e de décider si travailler pour disposer de plus de revenu ou de ne pas travailler) mais uniquement pour les personnes qui travaillent dans les activités inscrites dans un projet de la transition.

Concrètement, il s'agit d'un fonds à dédier aux politiques publiques d'accélération de la transition. 2 expériences concrètes sont en cours en France. En Suisse romande, des projets d'activités de transition dont les participant·es seraient rémunéré·es par le RTE sont à l'étude dans le canton de Vaud, dans le Jura et pour Genève, avec le projet Comète.

Pour la Suisse, il s'agit de projets de réinsertion économique en gestation,

dédiés aux personnes sans emploi, en fin de droit ou émargeant à l'aide sociale. Un RTE n'est pas incompatible avec les positions du SIT. À long terme l'on peut même imaginer que tout le monde sera au RTE, avec une échelle salariale qui valorise les activités les plus pénibles mais utiles à la transition et qui remplacerait l'échelle actuelle.

Dès lors qu'il s'agit de projets dédiés à la réinsertion professionnelle, le SIT exige de ne pas tomber dans les travers de la sous-enchère salariale et de la stigmatisation sociale. Pour le SIT, il n'est pas question de répéter les erreurs de la réinsertion par les Emplois de solidarité genevois, ni de tolérer que sous prétexte de transition et de réinsertion, des tâches publiques soient externalisées et réalisées à bas prix par des associations. Tout travail mérite un salaire correct. Et ad minima le salaire fixé pour le métier par une CCT, un CTT ou les usages, et évidemment le salaire minimum cantonal aux branches où il s'applique. Pour le projet du Canton de Vaud, l'on entend articuler que le RTE serait équivalent au montant de l'aide sociale, plus 100 ou 200 francs mensuels en guise d'incitation. Pour le SIT, dès que le salaire ne respecte pas ad minima le salaire des CCT, CTT ou les usages, il combattra ces projets de pseudo transition et pseudo réinsertion qui pratiquent la sous-enchère salariale et au final stigmatisent les salarié-e-s car le RTE les place dans un emploi de seconde zone. La plupart des projets à l'étude semblent vouloir privilégier les activités dans l'agriculture. À Genève, les conditions de travail qui s'appliquent selon le CTT (17,10 francs de l'heure pour 45 heures de travail hebdomadaire en 2022), bien qu'elles soient les moins mauvaises de Suisse, restent indécentes et décourageantes. S'agissant d'un fonds public qui viendrait financer le RTE, le SIT exige que pour les éventuels projets de RTE dans le domaine de la permaculture ou de l'agriculture sur le canton, compte tenu de l'investissement d'argent public, et de la haute valeur de cette tâche publique pour la transition, un effort conséquent soit fait pour fournir des conditions de travail supérieures à celles du CTT : durée du travail de 40h hebdomadaires au lieu de 45, valorisation du salaire ad minima à hauteur du salaire minimum légal cantonal, soit 23,27 francs de l'heure en 2022. Enfin, il s'agit de vérifier que le statut des salarié-e-s participant-e-s à un projet RTE leur permette de bénéficier des mêmes droits que les autres salarié-e-s, dont un contrat à durée indéterminée (CDI) ainsi que le droit au chômage en cas de perte d'emploi. Et aussi d'exiger que la participation des salarié-e-s à la gestion du projet soit réelle et le temps dédié pris sur le temps de travail.

5. Dérèglement climatique et santé au travail

Les impacts du dérèglement climatique sur la santé au travail vont bien au-delà d'un inconfort passager, mais constituent encore un angle mort des débats autour des enjeux climatiques. Et pourtant, parce que le réchauffement climatique est déjà une réalité, la formulation de nouvelles revendications pour protéger les salarié·e·s de ces effets est essentielle.

Impacts sur la santé au travail

Les vagues de chaleur sont le risque le plus important auquel sont déjà exposé·e·s les salarié·e·s. Elles se multiplient. Selon des modèles climatiques, une hausse de 2,5° C pourrait exposer plus d'un milliard de personnes à des conditions climatiques non compatibles avec le travail pendant au moins un mois de l'année. Pour la Suisse, les vagues de canicule de l'été 2022 montrent que les modèles climatiques, qui indiquent que dans les 10 ans à venir, il pourrait y avoir en moyenne 30 jours de canicule par an, entre mai et octobre, semblent réalistes.

Il y a encore une grande méconnaissance des dangers liés aux coups de chaleur et à leurs conséquences. Si des campagnes de prévention qui préconisent entre autres de s'abstenir de faire des efforts physiques aux heures les plus chaudes sont effectuées à l'égard du grand public en vue des vagues de chaleur, il n'y a pas de politiques de prévention d'envergure sur les risques pour la santé au travail et les mesures à adopter pour les limiter.

Fatigue, maux de tête, crampes, ver-

tiges, sont les manifestations les plus fréquentes. Elles sont parfois les signes précurseurs de troubles graves et mortels tels la déshydratation, le coup de chaleur et l'aggravation de maladies chroniques notamment les maladies respiratoires, les maladies cardiovasculaires, le diabète et les maladies rénales. Selon la Suva (assurance-accidents), le nombre d'accidents au travail augmente de 7 % dans des secteurs tels que la construction et le transport lorsque la température dépasse les 30° C. Le travail à l'extérieur est le plus concerné. Mais tous les lieux de travail en intérieur exposés à des machines industrielles le sont également : usines, dépôts, blanchisseries, cuisines des restaurants, boulangeries et pâtisseries, etc. Le travail dans des bureaux insuffisamment ventilés peut également exposer les salarié·e·s à des conditions de travail à risque pour la santé.

La chaleur rend en outre difficilement supportables les équipements de protection individuelle. Elle peut également impacter la santé mentale des travailleuses et des travailleurs : elle perturbe le sommeil et le repos, augmente l'irritabilité, peut aggraver les tensions au sein du collectif de travail ou se répercuter dans les relations avec le public et les usager·e·s. Elle est ainsi susceptible d'accroître les risques psychosociaux au travail.

Combinées avec l'augmentation du taux d'humidité, les vagues de chaleur exposent le personnel qui travaille en contact avec des produits chimiques, notamment dans l'agriculture, mais aussi dans la chimie, les nettoyages, la peinture, la coiffure et les ongleries, à l'accroissement du risque

cardio-respiratoire car les corps humides et chauds absorbent plus les produits chimiques nocifs.

Exposition au stress thermique et aux inégalités sociales

On le voit clairement : ce sont souvent les travailleuses et les travailleurs les moins bien rémunéré·e·s, qui exercent les métiers les plus physiques et pénibles, qui subissent des conditions de travail précaires, qui sont les moins susceptibles de disposer de moyens de protection et qui sont les moins organisé·e·s syndicalement mais qui sont les plus soumis·e·s au stress thermique.

La crise climatique augmente ainsi les inégalités sociales. La protection des salarié·e·s les plus exposé·e·s à la chaleur est un élément incontournable d'une transition socialement juste.

Il y a donc un enjeu syndical majeur à lutter contre ces inégalités et à exiger, dans les lois, dans les CCT et autres réglementations régissant les conditions de travail, des mesures adéquates et contraignantes pour la protection de la santé. Mourir au travail suite à un coup de chaleur en distribuant des prospectus dans les boîtes aux lettres comme cela a été le cas à Madrid en juillet 2022 ou sur des chantiers comme cela a été le cas en France, est une perspective inacceptable.

Si, dans la lutte contre les causes de la crise climatique et pour une transition écologique et sociale, le syndicat est un acteur parmi d'autres, il lui incombe en revanche d'être l'acteur principal de la lutte pour la protection de la santé au travail.

Seuils de protection

Il est nécessaire de reconnaître les vagues de chaleur, les périodes de fortes pluies et

de grand froid comme risque professionnel et de fixer un seuil à partir duquel le travail doit cesser.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la température idéale au travail est celle comprise entre 16°C et 24°C.

Le droit du travail ne reconnaît pas suffisamment les risques liés à la chaleur et prévoit des mesures insuffisantes compte tenu de la nouvelle situation. En Suisse, c'est la Loi sur le Travail, en particulier les Ordonnances 3 et 4, qui prévoient des mesures (fournir de l'eau, ventiler les pièces, augmenter le nombre de pauses, fournir un local de pause frais et abrité, etc.) lorsque certains seuils de température sont atteints. Ces mesures ne sont toutefois que des recommandations, parfois vagues et incontrôlables dans leur application, bien que l'employeur soit tenu de par la loi de protéger la santé des employé·e·s. Hormis pour les femmes enceintes qui, selon l'Ordonnance protection de la maternité, ne doivent pas être amenées à travailler si les températures au poste de travail dépassent les 28°C, la Loi fédérale sur le travail ne prévoit pas de seuils au-delà desquels le travail doit s'arrêter. Or, les risques pour la santé dus à la multiplication des vagues de chaleur nécessitent des règles plus claires et contraignantes sous peine d'une protection insuffisante de la santé.

C'est pourquoi la Confédération européenne des syndicats (CES) ainsi que l'Union syndicale suisse (USS) ont lancé le 25 juillet 2022 une campagne pour inscrire dans la loi un seuil de température à partir duquel le travail en extérieur doit cesser, sans conséquences financières pour les salarié·e·s. Le SIT mène déjà campagne dans ce sens dans le secteur de la construction et soutient cette revendication visant à faire inscrire ce seuil dans la Loi sur le travail, dans les CCT et autres réglementations. Il ne s'agit pas seulement du travail sur les chantiers, mais notamment aussi d'agriculture, d'horticulture, de travaux de voirie, de

livraisons à vélo, de service sur les terrasses et dans les cuisines des restaurants, de boulangeries ou encore de blanchisseries.

Pour le SIT, la Loi sur le Travail, les CCT et CTT doivent être modifiés et inclure des dispositions plus claires et contraignantes sur les seuils de température ambiante, y compris pour le travail à l'intérieur, les mesures à prendre pour ces seuils, les sanctions pour l'entreprise en cas de non-respect des dispositions.

Les contrôles étatiques et paritaires sur le respect des mesures doivent s'accroître. Lors des vagues de chaleur de l'été 2022, parce que le secteur est bien organisé syndicalement, des contrôles ont eu lieu dans le secteur de la construction, et les médias en ont largement parlé. Mais qui a entendu parler du respect de l'application des recommandations découlant de la Loi sur le travail pour d'autres secteurs autant à risque ? Il incombe au syndicat d'exiger des contrôles pour ces secteurs moins organisés syndicalement, sous peine de voir les inégalités sociales face à la protection de la santé s'accroître.

Organisation du travail

Le sondage interne au SIT a mis en évidence des pistes et propositions pour adapter l'organisation du travail. Le Congrès les valide, et appelle à les approfondir, puis elles devront faire l'objet de discussions paritaires pour leur introduction au niveau d'une entreprise, d'un établissement ou d'une branche, voire de modifications de bases légales. Elles visent à réduire les déplacements, modifier les horaires, reporter des prestations, etc.

Pour réduire les déplacements, le télétravail et aussi des formes d'annualisation du temps de travail, pour autant que ces modalités soient encadrées par des accords spécifiques, peuvent entrer en ligne de compte. La mise à disposition de locaux

de co-working plus près des lieux de vie permet également de réduire les déplacements. Les horaires en continu plutôt que des horaires à coupure sont à privilégier, l'organisation du travail sur 4 jours plutôt que 5 pourrait également correspondre à certains secteurs.

Lors des vagues de chaleur, il s'agit d'organiser autrement le travail et les horaires, de les décaler vers les heures moins chaudes du matin, d'augmenter le nombre de pauses, de réduire la durée du travail, de mettre à disposition des locaux frais et ventilés pour ces pauses, de fournir des habits de travail adéquats, de fournir de l'eau.

Plus largement il convient de créer des fonds intempéries-canicule, financés par l'État et les patrons, pour permettre l'arrêt de travail en cas de conditions météorologiques défavorables et garantir enfin la protection de la santé des travailleurs et travailleuses sans perte de salaire.

Pour dépolluer le travail, il est également proposé de faire interdire par la loi les produits de nettoyage et les autres produits (par exemple les peintures à l'essence utilisées dans le second-œuvre, interdites en Allemagne), polluants et toxiques pour la santé. Il s'agit de mener des discussions paritaires pour remplacer ces produits par d'autres non polluants et non toxiques, si possible de production locale, à défaut que la production soit traçable, et l'emballage recyclable. Il s'agit également de fixer des maxima d'exposition pour les produits toxiques, et, en cas d'indisponibilité de matériel durable (par exemple pour les équipements de protection), de choisir des alternatives biodégradables. Et si l'utilisation de produits non toxiques devait impliquer plus de travail physique (nettoyages, femmes de chambre, etc.), alors l'effort physique supplémentaire doit être rémunéré par une augmentation salariale ou compensé par une réduction de la durée du travail sans perte salariale.

Le Plan climat cantonal

Ni la loi sur le CO₂ ni la stratégie climatique de la Suisse ne posent des exigences concrètes aux cantons. Toutefois, ces derniers sont nombreux à avoir agi de leur propre chef et élaboré des rapports sur le climat, des stratégies et des plans de mesures cantonaux. C'est logique, car quelles que soient les mesures, graduelles ou fortes, c'est sur le terrain local qu'elles s'appliquent. Et c'est le cas de Genève dont le parlement a déclaré l'urgence climatique symbolique en 2019 et s'est doté d'un Plan climat cantonal. Le canton a mis en place une stratégie pour s'adapter aux changements climatiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre de 60% d'ici 2030 par rapport à 1990 et la neutralité carbone au plus tard en 2050. Pour l'instant, c'est un objectif qui est plus ambitieux que celui défini par la Confédération.

Dans le Plan climat cantonal publié le 21 juin 2021, l'État définit sept axes structurants qui se déclinent en 41 mesures qui touchent entre autres à l'énergie, la mobilité et à la consommation. 300 millions de francs ont d'ores et déjà été planifiés pour soutenir la mise en œuvre de ce plan d'action qui appelle à des transformations sociétales majeures et à une relance économique orientée sur la voie d'une société post-carbone. Parmi celles-ci figurent les objectifs suivants à l'horizon 2030 : réduction de 40% du trafic individuel motorisé, atteinte du seuil de 40% de véhicules électriques et fin du chauffage à mazout. Représentant respectivement 39%, 26% et 28% des émissions de gaz à effet de serre, les trois axes que sont l'énergie, la mobilité et la consommation concentrent les principaux efforts, y compris financiers, du plan climat. En matière d'énergie, il s'agit de doubler le rythme des rénovations des bâtiments d'ici 2030 et de remplacer l'intégralité des chauffages à énergie fossile d'ici 2050 par des chauffages à énergie renouvelable (solaire, géothermie, hydro-électrique, éolienne, déchets, bois, etc.). En ce qui concerne les biens de consommation, qu'il s'agisse d'alimentation, de biens électroniques, électroménagers, vestimentaires ou mobiliers, l'État entend entreprendre un profond travail de sensibilisation visant à privilégier les circuits courts au détriment du modèle «produire-consommer-jeter».

Le plan climat cantonal en tant que tel est un document technique. Il n'a pas fait l'objet de débats ou d'adoption par le parlement. Ce sont les mesures qui y sont déclinées qui feront l'objet, le cas échéant, de projets de lois dédiés. Et, en fonction du rapport de force politique, d'opposition et abandon de la mesure.

On peut douter de la capacité de l'État à tenir le rythme de ce plan. En décembre 2021 la Cour des comptes a publié un rapport sur la transition énergétique appliquée aux bâtiments de l'État. Les conclusions de l'audit sont inquiétantes : les lacunes observées portent à croire que l'État ne parviendra pas à suivre cette feuille de route. S'il n'y parvient pas d'ici à 2030, la baisse attendue du CO₂ n'aura pas lieu, avec des conséquences dramatiques pour le climat. La Cour a clairement pointé le manque de personnel à l'Office cantonal des bâtiments qui empêche l'atteinte des objectifs fixés en termes de rythme de rénovation des bâtiments publics. Pour le SIT, sans un renforcement conséquent des effectifs des services impliqués dans la mise en œuvre du plan climat, ce dernier ne sera qu'insuffisamment mis en œuvre.

6. Rôle de l'État

Nous parlons ici du rôle de l'État au niveau cantonal/fédéral, mais bien évidemment qu'il faut également des régulations au niveau international. Actuellement, les forces politiques au pouvoir ne sont pas en notre faveur, la droite l'emportant sur la gauche. Parce que la somme des efforts individuels ne suffira pas, l'État doit contraindre les détenteurs du capital et fournir des services publics qui permettent aux individus de fonctionner de manière écologique.

Tout le monde – entreprises, collectivités, individus – doit participer aux efforts pour la transition.

Mais pour cette transition historique aux enjeux colossaux pour la planète et l'humanité, ce sont les collectivités publiques et l'État qui ont un rôle prédominant lorsqu'il s'agit d'impulser, de planifier ce changement de manière systémique et structurelle.

Réguler et investir

C'est le rôle de l'État d'être garant de l'intérêt général, de planifier le long terme, qui dispose des outils et moyens juridiques, politiques, financiers pour garantir démocratiquement la bonne marche de la transition. Il lui incombe d'assumer pleinement son rôle de régulateur et d'investisseur. Il peut – et doit – montrer l'exemple en investissant dans la rénovation de ses propres bâtiments publics et en enclenchant la décarbonation de ses services.

Il lui est possible d'avoir la même réactivité qu'avec les pandémies, et les situations de crise. L'État est seul à même d'édicter les règles qui permettent de réorienter les investissements dans les filières décarbonées au détriment des actifs financiers carbonés. Il est seul à pouvoir

mettre en place des conditions réglementaires adéquates, former ses fonctionnaires aux enjeux du climat, ou encore conditionner les accords commerciaux au climat si nécessaire.

Dans cette transition, il lui revient aussi de planifier et organiser une partie de la production et de relocaliser urgemment certaines productions, dont la délocalisation s'avère problématique.

Certes, ce rôle s'exprime en premier lieu à l'échelle du pays. Mais dans un pays fédéraliste, l'échelle cantonale dispose de divers leviers. A commencer par la formation et l'engagement de personnel supplémentaire dans les services dédiés et concernés par la transition, comme le demande, à Genève, l'initiative syndicale « 1000 emplois ».

L'État doit être exemplaire, tant à l'interne, dans le choix de ses achats par exemple, qu'à l'externe lorsqu'il fournit des services publics. Il doit penser l'aménagement du territoire de manière à rendre accessible les services publics à toutes et tous sans contraintes de longs déplacements. De même, l'urbanisme doit être pensé de manière à limiter les déplacements pour se rendre au travail. Les entreprises mandatées par l'État devraient également répondre à des critères tant écologiques que de protection des travailleurs-euses.

Bilans carbone et sanctions

La mise en œuvre des politiques qui visent à diminuer rapidement et drastiquement les émissions de CO₂ ainsi que les politiques qui visent à préserver la santé des employé-e-s face aux impacts de la crise climatique, implique la participation des branches et des entreprises privées ainsi que des établissements et services publics.

Les politiques de l'incitation et de l'application à bien plaie de mesures n'amènent que peu de résultats, la situation exige de nouvelles obligations inscrites dans les lois.

Toute entreprise, publique ou privée, doit être soumise à un bilan carbone effectué par un organisme indépendant et reconnu. Puis elle doit être tenue par la loi de se doter d'un plan de réduction du CO₂, régulièrement évalué et adapté, sous peine de sanctions.

Ceci implique de revoir et de soumettre à des réglementations claires et contrôlées toute la chaîne de production, les politiques d'achat de matériel, la numérisation, la lutte contre l'obsolescence programmée des outils et machines, la définition de politiques d'économie d'énergie et de tri des déchets. Et, en premier, de s'atteler à l'assainissement énergétique des bâtiments.

Les collectivités et services publics

sont tenus aux mêmes obligations.

En outre, toute subvention ou contrat de prestation avec l'État doit inclure des objectifs de réduction du CO₂. La loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi, qui accorde des forfaits fiscaux et d'autres aides aux entreprises, doit aussi être modifiée et conditionner ces aides à la mise en œuvre de plans de réduction du CO₂. L'État doit remplir son rôle de protection des travailleuses et des travailleurs, en cessant d'attaquer les conditions de travail du public qui encouragent le privé à faire de même, en promulguant des lois visant à protéger les travailleuses-euses face aux changements climatiques et en se donnant les moyens de les faire respecter (Office cantonal de l'inspection et des relations de travail (OCIRT), Inspection paritaire des entreprises (IPE)) et de prévoir des sanctions exemplaires.

La stratégie climatique de la Suisse

Adoptée par le Conseil fédéral en janvier 2021, elle vise la neutralité climatique d'ici 2050, inclut un principe non dépourvu d'intérêt syndical (Principe N.7) qui indique « La transition vers le zéro net se fait de manière socialement acceptable » et mentionne la consultation des partenaires sociaux nationaux pour la mise en œuvre de cette stratégie. Toutefois selon le SIT cette stratégie souffre de plusieurs faiblesses. La première faiblesse est de taille : elle privilégie la réduction des émissions internes de CO₂, et ignore les émissions qui résultent des importations. Or, elles pèsent lourd, maintiennent la dépendance énergétique de la Suisse envers les énergies fossiles, alors que d'un point de vue syndical il est impératif de donner la priorité au développement des énergies renouvelables sur le sol suisse.

La deuxième faiblesse concerne la protection de la santé au travail, qui y est abordée de manière très réduite.

Financer la transition écologique et sociale

Des chercheurs évaluent que les besoins en financement de la transition éco-sociale à l'échelle mondiale sont équivalents à un produit intérieur brut (PIB). Rapporté à la Suisse, qui occupe la 20^e position au classement des pays qui produisent le plus de richesses en 2022 selon le Fonds monétaire international (FMI), il s'agit de 862 milliards de dollars.

L'histoire économique récente, avec la crise du Covid, démontre que les ressources financières peuvent être abondantes et immédiates lorsque la volonté politique reconnaît le caractère impérieux de l'investissement. Cela devrait être le cas pour la transition éco-sociale.

Pour le SIT il s'agit de sortir de l'idée selon laquelle les incitations au marché, la finance verte prônée par les banques, les taxes à la consommation qui mettent l'accent sur la responsabilité individuelle en faisant fi des inégalités sociales et un investissement public modéré pourront suffire.

Au contraire, parce que les collectivités publiques sont appelées à orchestrer la transition, il faut libérer l'action publique des contraintes budgétaires et monétaires, pour permettre la planification et le déblocage des investissements massifs nécessaires.

Le SIT est défavorable aux taxes à la consommation qui font peser l'effort sur les individus sans tenir compte des inégalités sociales.

Pour donner une forte impulsion à la transition d'ici à 2030, il préconise de puiser l'argent nécessaire là où l'argent existe : dans les 100 milliards de bénéfices excédentaires arbitrairement retenus par la Banque nationale suisse (BNS) afin de les redistribuer aux cantons pour mener la transition sur le plan local.

Pour disposer du financement nécessaire, il s'agit aussi de taxer les personnes et entités à l'origine de la crise climatique, soit celles et ceux qui retirent des bénéfices colossaux du mode de production actuel : les riches et les actionnaires des grandes entreprises.

L'initiative cantonale soutenue par le SIT « Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes » pour financer les mesures de sortie de la crise Covid va dans ce sens, ainsi que l'initiative fédérale de la Jeunesse socialiste (Initiative pour l'avenir, récemment lancée) qui propose de taxer à 50 % les héritages de plus de 50 millions de francs.

Il faut ainsi redonner à l'État les moyens d'agir en cessant de couper ses recettes et ses moyens, et en prévoyant des recettes supplémentaires.

Par ailleurs le SIT questionne les politiques incitatives qui consistent à investir l'argent des collectivités publiques dans les entreprises pour le tournant énergétique dont la plupart n'ont pas besoin de ces montants, et s'oppose au financement public des compagnies aériennes, qui sont toujours exonérées des taxes sur le CO₂, pour l'approvisionnement en carburants hybrides tel que proposé à l'heure actuelle dans le projet fédéral de loi sur le CO₂ en discussion au parlement fédéral.

En ratifiant l'Accord de Paris, la Suisse s'est engagée à orienter les flux financiers de manière à ne pas nuire au climat. Mais la place financière peine à se décarboner. L'impact climatique des décisions d'investissements n'est pas exigé explicitement par la législation sur les marchés financiers alors que l'analyse des risques économiques l'est. Le SIT demande des bases légales nationales qui obligent les institutions financières suisses à divulguer les émissions de CO₂ qu'elles financent et qui les obligent à les réduire progressivement.

La Confédération, la Banque nationale

suisse, les banques cantonales doivent être exemplaires et exclure rapidement de leurs portefeuilles les investissements non durables dans le charbon, l'armement, l'industrie du tabac et le fossile. Cette exemplarité est aussi à exiger des caisses de pension et les représentant-es du SIT appelé-es à œuvrer dans ce sens dans les organes paritaires de gestion de ces caisses.

Le SIT soutient les revendications des mouvements climatiques et de l'Alliance climatique qui réclament la transparence des flux financiers, l'arrêt immédiat des nouveaux investissements, des prêts et des services d'assurance pour les projets et les entreprises qui sont actifs dans les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel).

Projets de loi nationaux en matière de climat et de transition écologique

Le projet de loi CO₂ 2022 pour la période 2025-2030 en discussion actuellement aux chambres fédérales fait suite à l'échec en votation populaire en 2020 d'une révision de la loi qui impulsait plusieurs taxes. Le projet renonce ainsi aux nouvelles taxes qui ont contribué au refus de la dernière révision. Il reste axé sur des politiques incitatives qui font la part belle au soutien financier des propriétaires et des entreprises. Il est sous-tendu par la vision que le marché, les incitations financières et la réduction des émissions par l'apport de nouvelles technologies – qui peuvent être très énergivores – réglera pas à pas la situation. Le projet de loi n'est pas dépourvu de propositions auxquelles le SIT peut adhérer, mais il n'est clairement pas à la hauteur des enjeux.

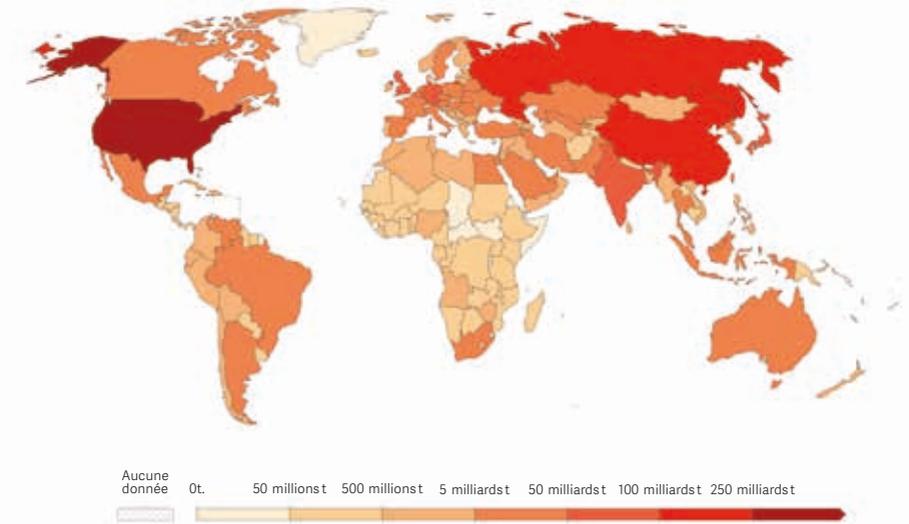
Il prévoit, pour le bâtiment, des fonds supplémentaires pour aider les propriétaires au remplacement des chauffages mais ne dit rien sur le coût des loyers, pour la mobilité, l'importation de véhicules électriques et la promotion des stations de recharge mais ne prévoit pas de mesures fortes pour le développement des transports publics et le soutien au rail est insuffisant. Pour les transports aériens, il prévoit la promotion des carburants d'aviation mixtes fossiles et renouvelables et le subventionnement direct des compagnies aériennes pour les carburants climatiquement neutres, alors que pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris le trafic aérien doit drastiquement diminuer. Pour les importateurs de carburants fossiles, il prévoit l'obligation de compenser et d'acheter des carburants renouvelables, pour les entreprises, l'exemption de la taxe sur le CO₂ si elles participent à un processus de réduction des émissions de CO₂, et pour les autorités de surveillance des marchés financiers, la publication de rapports obligatoires sur les risques liés au climat. Des sanctions sont prévues. Cependant dans cette révision on ne trouve pas la moindre référence à la transition juste en Suisse, qui figure pourtant timidement dans les principes de la stratégie climatique, ni aucune référence à la protection de la santé au travail, alors que les conditions climatiques impactent déjà fortement divers secteurs, sous prétexte de s'en référer à la loi sur le Travail. La référence à l'encouragement par la Confédération de la formation professionnelle initiale et continue en cas de reconversion professionnelle est aussi largement insuffisante.

En parallèle, la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI) a été adoptée par l'Assemblée fédérale en septembre 2022 en tant que contre-projet indirect à l'« initiative pour les glaciers ». Il a été jugé suffisant par les initiant-e-s, qui ont retiré l'initiative. L'UDC a lancé un référendum pour combattre cette loi, qui sera finalement soumise à la population lors des votations de juin 2023. Bien que n'allant pas aussi loin que les revendications discutées lors de ce 19^e Congrès, le SIT appelle à voter en faveur de la LCI lors des votations du 18 juin 2023, et ce d'autant plus que la loi sur le CO₂ a échoué en votation populaire en juin 2021.

Responsabilité historique. Cumul des émissions historiques entre 1751 et 2021

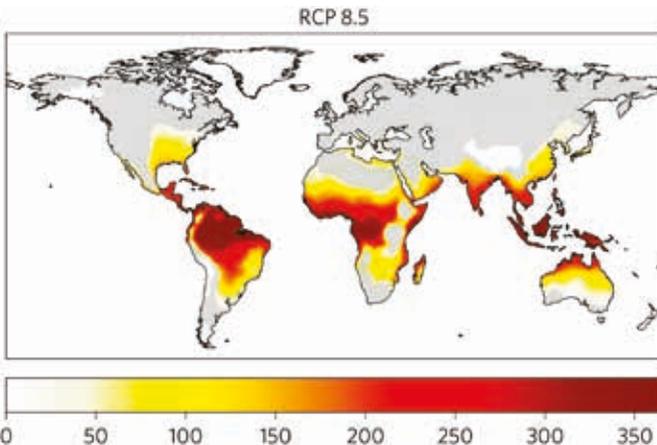
Emissions cumulées de CO₂, 2021

Les émissions cumulées sont la somme des émissions de CO₂ produites par les combustibles fossiles et l'industrie depuis 1750. Le changement d'affectation des sols n'est pas pris en compte.



Our World in Data basé sur le Global Carbon Project

Impacts géographiques



Nombre de jours par année où la température (et humidité) sera au-dessus du seuil mortel pour les humains en 2100, trajectoire actuelle.

Mora et al, 2017, Nature Climate Change

7. Migration et crise climatique

Selon la Banque mondiale le changement climatique constitue un facteur de migration de plus en plus puissant qui pourrait contraindre, d'ici à 2050, quelque 216 millions de personnes vivant dans les pays du Sud à migrer à l'intérieur de leur pays. Des foyers de migration climatique interne pourraient apparaître dès 2030 et s'accroître progressivement d'ici 2050.

Le coût humain du changement climatique, en particulier pour les plus pauvres, qui en sont les moins responsables, est exorbitant. Les catastrophes naturelles, la désertification, l'instabilité économique et politique ou encore les pandémies qui s'inscrivent dans son sillage enverront des millions de personnes sur les chemins de l'exil.

Assumer ses responsabilités

Les pays riches, la Suisse et Genève en particulier, portent une importante responsabilité dans cette situation et devront l'assumer. Parmi les plus vulnérables, les personnes migrantes doivent pouvoir s'installer où bon leur semble sans jamais devenir la variable d'ajustement du patronat, celles et ceux que l'on exploite sans cesse, à moindres coûts et à moindres risques. Cela implique des droits et des protections égales pour toutes et tous.

À l'heure où les modifications législatives concernant les personnes relevant de l'asile et les étrangers·ères sont alarmantes, où, à Genève, les possibilités de régularisation suite à l'opération Papyrus se resserrent petit à petit, où de nombreuses personnes qui ne répondaient pas aux

critères Papyrus restent sans titre de séjour, il est plus important que jamais de rappeler la position du SIT en matière de régularisation.

Pour une politique migratoire ouverte

Pour le SIT, il s'agit de revendiquer une politique migratoire ouverte à l'égard des réfugié·es climatiques en cas d'arrivée en Suisse. Nous devons revendiquer le renforcement des différentes formes de solidarité et d'assistance aux pays du Sud, particulièrement touchés par les changements environnementaux, dont une plus grande part d'aide au développement suisse vers ces pays.

Une nouvelle opération Papyrus, plus inclusive: le SIT réclame que chaque personne travaillant sur le territoire du canton de Genève puisse prétendre à un permis de séjour. Dans tous les cas, les conditions de régularisation des personnes sans-papiers doivent être moins exigeantes, notamment en ce qui concerne le nombre de condamnations pour séjour illégal, les interruptions de séjour, le recours à des aides... Papyrus a régularisé des personnes qui entraient dans les cases fixées par l'opération, les autres continuent de vivre à Genève sans permis.

Le développement des droits des personnes sans statut légal: le SIT réclame l'accès inconditionnel des personnes sans-papiers à l'ensemble des services publics. Si celui-ci a été conquis dans certains secteurs, notamment l'école obligatoire ou

les Prud'hommes, l'accès au reste du système judiciaire, à une partie des prestations de santé, à l'apprentissage ou encore au logement reste un parcours du combattant pour les personnes sans-papiers.

Le développement de l'accompagnement des personnes régularisées : la régularisation des sans-papiers ne constitue pas une fin en soi. C'est un processus durant lequel de nouveaux droits et devoirs apparaissent, tels que l'obligation de contracter une assurance-maladie, le paiement des impôts, la possibilité de porter plainte sans risque ou de réclamer plus

facilement des cotisations sociales impayées, l'accès aux prestations sociales... Le SIT réclame un accompagnement adéquat et s'engage à y porter une attention particulière.

L'aide au développement : le SIT revendique que la part d'aide au développement, inconditionnelle et non néocoloniale, soit augmentée massivement, afin de permettre le développement de conditions d'existence qui ne poussent pas à l'exil des populations entières. De même, les bénéfices des entreprises multinationales doivent rester dans les pays qui les accueillent.

Genre et crise climatique

La crise climatique n'est pas neutre en termes de genre.

Les femmes sont aux premières loges des impacts de plus en plus concrets des sécheresses, des phénomènes climatiques extrêmes, de la désertification ou de la raréfaction des ressources. Dans les zones rurales des pays en voie de développement, l'approvisionnement en eau et en alimentation repose essentiellement sur les femmes et les filles. Elles sont donc les premières touchées lorsque survient une sécheresse ou des pluies qui ruinent les récoltes. Les femmes ont 14 fois plus de risques de mourir d'une catastrophe climatique que les hommes. Cette constatation, faite par ONU-Femmes, reflète la reconnaissance croissante du fait que les effets néfastes des catastrophes naturelles touchent les groupes marginalisés, notamment les femmes et les enfants, de manière disproportionnée. Le plus récent rapport du GIEC constate d'ailleurs la croissance des inégalités entre hommes et femmes face à la crise climatique.

Comme les changements climatiques alimentent les conflits dans le monde entier, les femmes et les filles sont également plus vulnérables à toutes les formes de violences basées sur le genre, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, la traite des êtres humains, le mariage des enfants et d'autres formes de violence.

Dans les pays industrialisés, parce que les femmes composent majoritairement la catégorie des pauvres, elles sont plus vulnérables à la crise climatique. Lors de la canicule de 2003, en Europe de l'Ouest, pour tous les âges, la mortalité des femmes a été de 75 % plus forte que celle des hommes. En 2005, 80 % des personnes bloquées à La Nouvelle-Orléans lors du passage de l'ouragan Katrina sont des femmes alors qu'elles constituent 54 % de la population. Elles n'avaient tout simplement pas de moyen privé de transport, sur lesquels les autorités comptaient dans leur plan d'évacuation, ou de quoi payer l'essence pour utiliser leur véhicule ou pour louer un logement hors de la ville. Les femmes sont ainsi victimes de surmortalité, par rapport aux hommes, lors des catastrophes naturelles, des phénomènes qui ont tendance à s'accroître. Pourtant, selon des études sur les différences entre les hommes et les femmes sur le plan des styles de vie en lien avec les émissions de gaz à effet de serre, les femmes prennent moins l'avion que les hommes, utilisent davantage les transports publics, sont plus souvent végétariennes et moins souvent climato-sceptiques. Pour le SIT, l'égalité entre les sexes est essentielle à l'action climatique. Les politiques et revendications climatiques doivent tenir compte de cette dimension de genre, et favoriser la participation des femmes et des mouvements féministes à toutes les étapes.



8. Autres revendications

Pour une offensive de formation

Renoncer aux énergies fossiles, développer les énergies renouvelables, assainir les bâtiments, développer les transports publics, l'agriculture, investir dans les technologies « propres », modifier l'offre touristique, développer les circuits de réparation et de recyclage, etc. Toutes ces activités requièrent des compétences nouvelles. Une offensive de formation initiale et continue et de reconversion professionnelle vers les nouveaux métiers est indispensable.

En premier lieu, il s'agit d'anticiper, estimer et cartographier les conséquences de l'objectif de zéro émission nette de CO₂ d'ici 2030 pour la formation initiale, la formation continue et la nécessité de reconversions professionnelles ainsi que d'investir dans la recherche dans les institutions universitaires et les HES. Cette étape incontournable a pris du retard en Suisse et à Genève.

En second lieu, les plans de formation, de l'école primaire aux études supérieures et dans la formation professionnelle initiale et continue doivent inclure la dimension écologique et les programmes de formation adaptés à la nécessité de créer les nouvelles compétences.

Ces étapes sont à réaliser avec la participation des syndicats et du personnel, des entreprises et des organismes étatiques de formation, en élargissant le champ d'action des organismes paritaires et tripartites. Une attention particulière doit être portée aux personnes peu ou pas qualifiées.

Pour le financement, outre à réorienter les fonds existants (la Fondation pour la formation professionnelle et continue (FFPC) à Genève, et les formations de branches financées par la contribution profession-

nelle), il s'agit de disposer d'un fonds de formation continue pour financer le développement de la formation et soutenir le personnel en reconversion, permettant aux personnes d'acquérir les compétences dans des conditions justes et choisies.

L'accessibilité et les conditions de formation doivent être adaptées à des adultes en reconversion professionnelle, selon le manifeste pour la formation de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) à paraître en 2023 :

- droit et non obligation de formation ;
- droit à des congés formations (5 jours cumulables payés minimum...) pour progresser dans le métier ;
- certification par validation des acquis ;
- guichet unique d'information et soutien à la recherche de formation ;
- améliorer les chèques annuels de formation (CAF) ;
- développer les formations de base ;
- mettre en place un droit aux bilans de compétences ;
- élargir la reconnaissance des diplômes et des expériences acquises en Suisse et à l'étranger ;
- élargir l'accès aux bourses et prêts d'études pour reconversions ;
- anticiper les besoins de formation et reconversion à l'aide d'enquêtes régulières ;
- protection des places de travail durant et après la formation.

Le maintien du salaire lors de la formation est incontournable pour garantir des conditions de vie non pénalisantes. De la même manière, il faut introduire un droit à la formation et à la reconversion professionnelle dans la loi fédérale sur le chômage afin que ce droit soit garanti également pour les chômeurs-euses. La prise en charge des enfants

durant la formation est par ailleurs indispensable afin de favoriser la participation des femmes.

Il convient également que les syndicats revendiquent et obtiennent un libre-passage, qui n'existe pas aujourd'hui, entre les différents systèmes de retraite anticipée dans les secteurs de la construction pour permettre de faciliter la formation et la reconversion professionnelles des travailleuses et des travailleurs dans un autre secteur que le leur, sans perte de leurs droits à la retraite.

Mobilité

Un tiers des émissions de CO₂ est imputable au trafic motorisé, qui doit à l'évidence être réduit.

De manière générale, le SIT constate que les tarifs des transports publics (bus, train) demeurent trop élevés, et les fréquences insuffisantes, notamment de nuit, pour être vraiment incitatives. Le développement des transports publics est un enjeu majeur et des tarifs plus bas devraient être proposés. Concernant les lieux de travail, le sondage interne au SIT a mis en évidence une grande disparité de la participation de l'employeur aux frais de déplacement : prise en charge partielle des abonnements TPG dans les secteurs publics qui n'a semble-t-il pas d'équivalent dans les secteurs privés.

Par ailleurs, les déplacements sont liés aux lieux d'habitation et de travail. Genève a fortement développé ses places de travail, mais pas ses logements, qui ont été « exportés » dans les régions voisines (canton de Vaud, France voisine), générant un trafic pendulaire important.

Sur ce plan, une réduction du temps de travail pourrait avoir un impact, à étudier, de même que le télétravail, qui devrait toutefois être encadré convenablement au vu des risques qu'il engendre.

Par ailleurs, le manque de personnel lo-

cal formé dans certains secteurs entraîne la nécessité d'engager du personnel exogène, avec une augmentation des déplacements.

Des revendications syndicales sont nécessaires à divers niveaux :

- sur le plan légal : par l'inscription dans la Constitution de la priorité aux transports publics sur les transports privés, réduction du prix des transports publics (bus, train), voire leur gratuité, développement des transports publics adaptés à la population, développement des pistes cyclables, baisse des tarifs des parkings P+R, restriction de l'accès à la ville au trafic individuel motorisé, incitation au covoiturage ;
- favoriser le vélo et le vélo électrique : mise à disposition par les employeurs de vélos et de vélos électriques ; subvention à l'achat de vélos électriques, dont le prix demeure élevé pour les revenus modestes ; mise à disposition de parking vélos et de bornes de recharge électrique sur les lieux de travail, prise en charge par l'employeur des réparations. Le passage à l'électricité doit toutefois prendre en compte le coût social et écologique des batteries ;
- prise en charge complète par l'employeur de l'abonnement des transports publics, dans le public et dans le privé ;
- prise en charge par l'employeur du prix des parkings P+R, qui ne sont pas assez attractifs, sans que cela ne favorise le transport individuel ;
- déplacements professionnels : adopter des réglementations très strictes qui imposent le train et interdisent l'avion pour les déplacements jusqu'à 6h de train ; transports publics ou mobilité douce pour les courts trajets ;
- les parkings des grandes entreprises devraient être remis en question, et les voitures haut de gamme (grosses cylindrées, SUV) devraient être taxées

fortement ;

- navettes d'entreprise: l'Aéroport ainsi que d'autres entreprises de la zone industrielle, notamment en cas d'horaires de travail atypiques peu couverts par les transports publics, se sont dotés de navettes qui recueillent le personnel à proximité du domicile, y compris en France voisine. Divers secteurs du SIT (construction, hôtellerie-restauration, commerce, etc.) revendiquent la mise à disposition aux frais de l'employeur de navettes pour assurer le déplacement entre le domicile et le lieu de travail. Appliquée à l'échelle d'une branche ou d'une zone à desservir, organisée avec la participation des TPG, il s'agit d'une option qui conjugue transport collectif nettement moins polluant que le transport motorisé individuel ou le co-voiturage et permet de ne pas allonger la durée du déplacement. En effet, pour que la transition soit socialement juste, il s'agit d'éviter de reporter des temps de trajets et d'attente qui alourdissent la journée de travail sur les salarié-e-s.

Enfin, il est revendiqué de mener une réflexion sur l'exportation de vieux véhicules polluants vers les pays du Sud et de l'Est, exportation qu'il faudrait réglementer et à terme interdire, car les pays du Sud ne doivent pas devenir la poubelle des voitures polluantes du Nord¹.

Sous-traitance et dumping social

Comme cela a été le cas avec la pandémie, le changement climatique, dans une optique patronale, peut avoir pour effet de fragiliser davantage les emplois (ubérisation du travail, temps partiel imposé, contrats à durée déterminée (CDD), stages, travail à l'heure).

¹ De manière générale, l'exportation des déchets produits par le Nord vers les pays de l'Est et du Sud devrait être également interdite, ou à tout le moins sévèrement réglementée et contrôlée.

Le SIT préconise une transition écologique et sociale et se bat contre toutes les formes de travail précarisé.

Le SIT a thématiqué la problématique de la sous-traitance lors du Congrès précédent. Le SIT se bat pour limiter fortement la sous-traitance ou du moins pour un contrôle systématique des sous-traitants afin d'assurer qu'ils se conforment bien aux obligations légales en vigueur, et pour que la responsabilité du respect des conditions de travail repose sur les entreprises qui font recours à ce système de sous-traitance.

Sous l'angle des enjeux climatiques, la sous-traitance ou l'externalisation des tâches (nettoyages, construction, informatique, etc.) peut être source de mauvaise organisation du travail et de déplacements inutiles qui polluent. Le SIT se bat pour limiter le recours à la sous-traitance et au travail temporaire, afin de favoriser les entreprises locales et de faire appliquer les mêmes conditions de travail à tous-tes. Il y a un enjeu climatique à réduire la mauvaise organisation et les déplacements inutiles produits par la sous-traitance et l'externalisation, et un motif supplémentaire pour exiger la ré-internalisation.

Alimentation

Eviter l'alimentation hyper transformée et manger plutôt des produits locaux, de saison et de circuits courts, réduire la consommation de viande, privilégier les protéines végétales est bon pour la santé et pour l'environnement.

L'alimentation relève des choix de chacun-e et fournir des repas équilibrés et issus de la production locale n'est pas forcément une obligation de l'employeur. Néanmoins, divers secteurs du SIT, parce que les employé-e-s peuvent difficilement quitter le lieu de travail pour de longues

pauses et sont contraint·e·s d'acheter du prêt-à-manger, sont d'avis que désormais cette dimension doit être prise en compte dans les revendications syndicales.

Il s'agit au minimum de revendiquer la mise à disposition sur les lieux de travail de locaux dotés de quoi réchauffer les repas.

Il y a aussi un enjeu de réduction de CO₂ et d'amélioration des conditions de travail à exprimer des revendications collectives. Par exemple, en revendiquant auprès des employeurs la mise sur pied de cantines d'entreprise, inter-entreprise ou de branche, sous forme de coopérative ou de mise en réseau avec des restaurants qui respectent un cahier des charges. Ces restaurants doivent acheminer et servir des repas équilibrés, peu gourmands en CO₂ et à prix modique, avec un soutien financier de l'employeur y compris aux employé·e·s des entreprises externalisées et sous-traitées.

Il apparaît également qu'une grande importance doit être accordée à la formation initiale mais aussi continue des cuisiniers et cuisinières, pour les former à la cuisine de saison, végétarienne ou avec une part plus importante de protéines végétales.

Pour les personnes nourries par l'employeur comme dans l'économie domestique, une sensibilisation des employeurs est à imaginer, sous forme de campagnes auprès des ambassades ou à travers Chèque service.

Pour le secteur de la construction, où les repas sont pris dans les cabanes de chantiers, il est envisagé de revendiquer la création d'une fonction de magasinier, qui pourrait faire les courses, prendre les commandes et préparer les repas, en proposant cette fonction à un·e travailleur·euse qui, pour des raisons de santé, ne peut plus effectuer de travaux lourds.

L'alimentation est liée au nécessaire développement de l'agriculture locale. Pour le SIT, parce que ce développement acquiert un statut de très grande utilité publique

dans la lutte pour la réduction du CO₂, il s'agit de revendiquer une grande revalorisation des professions de l'agriculture, sur le plan salarial, de la durée du travail, etc.

Droits syndicaux

La participation des salarié·e·s et des syndicats à chaque étape est incontournable. Il ne peut pas y avoir de justice climatique sans dialogue social et participation des salarié·e·s et de leurs organisations.

La transition écologique implique de nouvelles revendications et d'obtenir de nouveaux droits tels que :

- droit d'information, de consultation, de proposition et de négociation du personnel et des syndicats en matière de:
 - plans de réduction des émissions de carbone des entreprises;
 - mesures de protection de la santé contre les effets du dérèglement climatique;
 - plans mobilités à mettre en place par les employeurs;
 - horaires de travail et de télétravail;
 - investissement des caisses de pensions.
- droit à l'information syndicale en entreprise avec l'obligation de mettre des panneaux d'information syndicale visibles sur tous les lieux de travail, permettant l'accès des syndicats sur les lieux de travail, et le droit des syndicats à écrire aux travailleurs·euses en mettant à disposition leurs adresses professionnelles;
- élargir les organes de la santé et sécurité au travail aux questions de protection de la santé contre les effets du dérèglement climatique et créer des commissions pour l'environnement, ou intégrer cette problématique à des commissions déjà existantes, avec participation des salarié·e·s. Elles ont pour mission de proposer des

mesures qui contribuent à la protection de l'environnement (achats responsables, réutilisation, récupération, recyclage, gestion des déchets, etc.), et de mettre sur pied des formations aux éco-gestes en entreprise;

- étendre le champ d'application de la négociation collective des CCT (mais aussi des CTT et des Statuts et règlements du personnel) aux questions relatives à la transition pour discuter de l'impact du processus de décarbonisation sur l'emploi et les salaires, des implications concernant les besoins en compétences et la formation, des mesures de protection de la santé et de la sécurité au travail contre les effets du dérèglement climatique, des nouvelles mesures en lien avec la participation de l'employeur à la mobilité des employé-e-s et à l'alimentation collective;
- renforcer la protection contre les licenciements. Les salarié-e-s doivent pouvoir exercer leurs droits de participation sans s'exposer ou craindre des représailles;
- en particulier, renforcer la protection des délégué-e-s syndicaux-ales et des lanceurs-euses d'alerte contre toutes formes de représailles.

Par ailleurs, parce que la transition écologique implique aussi de revendiquer de nouveaux droits en termes de formation et de reconversion professionnelle, il est nécessaire :

- qu'un licenciement prononcé en lien avec la demande ou le suivi d'une formation soit considéré comme abusif.

Les entreprises qui polluent beaucoup devront soit changer leur mode de production, soit disparaître. Ceci impliquera des pertes d'emplois pour les salarié-e-s concerné-e-s. Il faut alors aussi :

- étendre l'obligation de négocier un plan social à tout licenciement économique

et tout licenciement collectif.

Enfin, le réchauffement climatique est déjà une réalité et aura des impacts sur la santé des travailleuses et travailleurs. Il est donc nécessaire de :

- rendre obligatoire le maintien du salaire en cas de maladie et d'accident;
- étendre la protection contre le licenciement en cas de maladie et d'accident.

Formation syndicale

Bien connaître un sujet, contribue à notre capacité collective de mener à bien les luttes et les campagnes.

Le SIT s'engage à développer la formation syndicale interne en matière de crise climatique, de mesures pour la protection de la santé, de revendications de politique générale, au moyen de sessions de formation qui peuvent avoir lieu en soirée ou la journée.

Il porte à la table des négociations avec les employeurs, dans les branches ou dans les entreprises privées et publiques ainsi que sur le plan cantonal, la revendication d'organiser sur le temps de travail des journées de sensibilisation sur la question climatique, sur les mesures spécifiques pour décarboner les lieux de travail et sur l'amélioration de la protection de la santé du personnel.

Institution d'une commission climat au SIT

Depuis le 18^e Congrès, un groupe climat, composé de militant-e-s de divers secteurs, s'est mis en place et s'est régulièrement réuni afin d'élaborer des propositions d'orientation et des moyens de lutte conciliant les enjeux climatiques avec le monde du travail. Il est proposé, à partir de ce groupe actuellement très actif et engagé, de créer une commission statutaire.



Conclusions

Porter l'urgence climatique au cœur de l'action syndicale ne signifie pas uniquement étendre le champ de revendications à des questions restées jusqu'ici en marge des priorités du mouvement syndical. Elle pose fondamentalement la question de notre mode de production, des inégalités sur lesquelles elle repose, et des moyens et des conditions de la transition éco-sociale. La question environnementale nous renvoie aux fondamentaux de la lutte syndicale : emploi, salaire, durée du travail, et protection de la santé des travailleuses et travailleurs.

Sans la redéfinition d'un nouveau contrat social permettant à chacun et chacune d'accéder à un emploi stable, socialement utile, correctement rémunéré et protégé des effets des nouvelles conditions climatiques, sans renverser diamétralement la courbe des inégalités vers leur réduction plutôt que leur accroissement, la transition écologique sera considérablement ralentie par l'aggravation de la crise sociale.

Cette redéfinition du contrat social doit passer par la mobilisation des travailleuses et travailleurs pour récupérer leur juste part des gains de productivité via les salaires et la réduction du temps de travail.

Une réduction de la durée du travail a une triple vertu : la protection de la santé des travailleuses-euses, le partage de l'emploi et la réduction de l'empreinte carbone des activités productives.

Il en va de même pour les revalorisations salariales, pour sortir de l'économie low cost fondée sur la production à bas coûts de biens à bas prix pour le porte-monnaie mais à un coût environnemental désastreux.

Parce que la transition éco-sociale est également une transition économique, l'emploi en est un élément central. Des emplois qu'il va falloir créer, rendre attractifs en termes de conditions de travail, et dont certains vont nécessiter une main d'œuvre qu'il va falloir former.

Cette transition économique implique de nouveaux droits, notamment en termes de formation continue et de reconversion professionnelle, mais également une politique résolument volontariste des pouvoirs publics en matière de création d'emplois. Ne plus abandonner l'emploi à la « loi du marché », mais en faire une question de choix politiques et démocratiques. C'est in fine la véritable portée de l'initiative syndicale « 1000 emplois », dont le vote populaire prévu en 2023, quel qu'il soit, ne marquera pas la fin d'un combat, mais une étape essentielle.

S'il s'agit de réhabiliter l'État en tant qu'acteur économique, il s'agit également de renforcer son rôle de régulateur d'une part et de redistribution d'autre part. Parce que la transition éco-sociale implique fondamentalement une meilleure redistribution des richesses, une « fiscalité écologique » ne devra pas être seulement incitative, mais également et surtout progressive.

Au-delà de ces fondamentaux, auxquels la crise climatique et la nécessaire transition éco-sociale apportent une légitimité renouvelée, il s'agira pour le SIT et les travailleuses-euses qu'il organise de poursuivre l'élaboration de propositions et revendications syndicales en lien avec ces enjeux dans les secteurs. Car la transition se fera avec les travailleuses-euses ou ne se fera pas. Et nous avons toutes et tous intérêt qu'elle se fasse. Et vite.



Résolution

Pour des retraites dignes, solidaires et égalitaires

Le Congrès du SIT condamne avec véhémence le résultat de la votation du 25 septembre 2022, qui porte l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Il déplore tout particulièrement le fait qu'une majorité d'hommes ait imposé ce relèvement aux femmes, contre l'avis majoritaire de celles-ci. Après la grève féministe de 2019, cette gifle infligée aux travailleuses est inacceptable.

Mais pour le SIT, il s'agit de dépasser ce clivage par la construction d'une réponse syndicale unitaire, de toutes les travailleuses et tous les travailleurs, toutes et tous ensemble, à ce recul social majeur.

Car le vote du 25 septembre 2022 est aussi un vote de classes. Tandis que les travailleuses actives ont majoritairement refusé cette réforme, le taux d'acceptation est proportionnel au revenu. En clair, les riches l'ont imposé aux précaires.

Ce n'est pas un hasard, car le système de retraites actuel, fondé principalement sur deux piliers, accentue les inégalités de revenus après la vie active. En cause, un 2^e pilier (LPP) profondément inégalitaire, et qui n'offre plus aucune perspective aux travailleuses et aux travailleurs.

En 2025, la première cohorte de travailleuses et travailleurs ayant cotisé toute leur vie professionnelle au 2^e pilier atteindra l'âge de la retraite. Et la promesse constitutionnelle initiale, de « maintenir le niveau de vie antérieur », sera loin d'être atteinte, sauf pour les très hauts revenus. Pour les autres, la mise en œuvre du 2^e pilier se traduit par des cotisations toujours plus élevées sur les salaires, pour des promesses de rentes qui ne cessent

de dégringoler, sans parler des milliers de travailleurs-euses, principalement des femmes, qui en sont totalement exclu-es.

Le bilan de la Loi sur la prévoyance professionnelle (2^e pilier) est donc catastrophique. En sont responsables le principe de capitalisation de la prévoyance, et le pillage des rentes découlant d'un système largement laissé aux mains des assurances et de la finance, avec la complicité du patronat.

Le SIT poursuivra évidemment la lutte contre les prochaines attaques du patronat et de la droite: contre le relèvement de l'âge de la retraite de toutes et tous, et contre les baisses de rentes.

Mais pour le SIT, il est urgent que le mouvement syndical cesse de se contenter d'une stratégie des petits pas. Bien sûr le versement d'une 13^e rente AVS est nécessaire. Bien sûr que le « compromis des partenaires sociaux » sur le 2^e pilier est préférable au énième hold-up des rentes en cours de préparation aux Chambres fédérales. Mais quand-bien même l'initiative « Pour une 13^e rente AVS » et ce « compromis » sur le 2^e pilier seraient acceptés, ces réformes ne suffiraient pas à garantir à toutes les travailleuses et tous les travailleurs un revenu décent à la retraite.

Il est donc urgent de commencer à construire une véritable alternative au système des deux piliers. Un système fondé sur la répartition, la solidarité et l'égalité, à même de fournir à toutes les travailleuses et tous les travailleurs une réelle perspective de retraite à l'abri du besoin, en bonne santé et exempté de toute forme de discrimination.



S'UNIR POUR DÉFENDRE SES DROITS ADHÉREZ AU SYNDICAT SIT

Le SIT regroupe des travailleurs-euses résolu-e-s à défendre leurs intérêts communs face aux employeurs et au pouvoir politique, et à lutter pour l'instauration d'une société de femmes et d'hommes libres et responsables. Indépendant de tout parti politique et de toute confession, il n'existe que par la seule volonté de ses membres. Ses ressources économiques proviennent donc des seules cotisations des syndiqué-e-s.

Les objectifs du SIT

Le SIT a pour objectifs de :

- défendre les intérêts des travailleurs-euses, sans distinction de profession, nationalité, statut, âge, sexe, et cela par le renforcement de la solidarité, avec une priorité donnée aux plus défavorisé-e-s et à celles et ceux qui ont le plus de difficultés à s'organiser;
- lutter pour améliorer les conditions de salaire, de travail et de vie de toutes les catégories de travailleurs-euses du canton;
- promouvoir dans les faits l'égalité entre femmes et hommes, combattre toutes formes de discriminations;
- combattre pour une législation économique et sociale garantissant aux travailleurs-euses et à leurs familles une sécurité sociale globale;
- renforcer le droit d'association et la liberté syndicale;
- construire une société fondée sur la satisfaction des besoins fondamentaux et prioritaires des travailleurs-euses et des peuples et non sur le gaspillage et la production de biens et de services inutiles, voire nuisibles, ne profitant qu'à une minorité;
- Inscrire les enjeux climatiques actuels au cœur des luttes syndicales, inter-

professionnelles comme sectorielles, et lutter pour une transition à la fois écologique et sociale.

Au service de ses membres

- défense juridique touchant au droit du travail et aux permis de travail ;
- fonds de grève ;
- formation syndicale ;
- information par les médias et des publications (journal SITinfo) ;
- caisse de chômage ;
- déclarations d'impôts, contrôle des impôts à la source.

Le SIT regroupe

Le SIT regroupe des travailleurs-euses de toutes branches et secteurs professionnels:

Construction, parcs et jardins et nettoyage: gros œuvre, second œuvre, contre-maîtres, techniciens, métallurgie du bâtiment, architectes, ingénieurs, échafaudiers, parcs et jardins et nettoyage.

Tertiaire privé et industries: Industrie, mécanique, horlogerie, production et distribution alimentaire, chimie, cuir, coiffure, esthétique, services, commerces, médias, garages, gardiennage, économie domestique, assurances, banques, transports de biens et de personnes, vente, arts graphiques, blanchisseries, informatique, organisations internationales, hôtellerie, restauration, agriculture, floriculture, conciergerie et régies.

Santé, social, secteurs public et subventionné: hospitaliers, aide à domicile, santé privée, EMS, administrations cantonale et municipales, enseignement, régies publiques, social, artistes, petite enfance, secteur associatif.

Syndicat des retraité-e-s: réunit les membres retraité-e-s du SIT et est représenté au comité et au congrès. Car le syndicat se bat aussi pour les conditions de retraite.

me seuil de dangerosité

Le 19 novembre 2022 a eu lieu le 19^e Congrès du SIT qui avait pour thème « Justice sociale et transition écologique: quelles revendications syndicales? ». Le Congrès, qui a réuni 97 délégué-e-s des secteurs et des commissions interprofessionnelles lors de cette édition, est l'instance suprême du SIT. Au-delà des points statutaires et du renouvellement des instances, cette journée avait pour objectif de définir les lignes politiques du syndicat pour les années à venir sur le thème retenu. A cet effet, un texte avait été préparé par un groupe mixte composé de militant-e-s des secteurs et commissions interprofessionnelles, et de secrétaires syndicaux-ales. Les délégué-es ont également pu profiter durant cette journée d'une conférence et d'un échange avec Julia Steinberger, chercheuse, auteure principale du dernier rapport du GIEC, et militante pour la transition éco-sociale, qui a notamment mis en lumière, au niveau mondial, la

responsabilité historique des plus riches dans la crise climatique actuelle. Les Congressistes ont ainsi eu l'occasion de débattre de l'urgence climatique et de la nécessité absolue de poursuivre l'engagement du SIT dans une série de revendications syndicales pour contribuer à la limitation des émissions de gaz à effet de serre, et protéger les travailleuses et travailleurs des effets du réchauffement climatique, tant sur le plan social et économique que sur le plan de la santé. Le texte rédigé par le groupe mixte a ainsi été discuté, étoffé puis adopté par le Congrès. C'est donc cette version finale qui vous est présentée dans ce bulletin. Elle est accompagnée de la résolution « pour des retraites dignes, solidaires et égalitaires », également adoptée par le Congrès, qui défend la construction d'une véritable alternative au système actuel des deux piliers.

304ppm

1900

1950

(C.E.)